Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 13 Joumada I 1446
15 Novembre 2024

N° 133

40ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés communautaires **2733**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **2733**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce **2734**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **2737**
Homologation de résolutions **2738**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **2739**
Avis aux créanciers **2746**
Convocations
Sociétés anonymes **2748**
Autres sociétés **2751**
Divers
Avis au public **2752**
Rectificatifs **2753**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Statut d'une Société Communautaire

Nom de l'entreprise : Société Citoyenne Locale Al Barouta

Montant du capital social de l'entreprise à souscrire : 30.000 dinars

Adresse du siège social prévu : Hammam, Kairouan Sud

Objet de la société : L'objet de la société Privée de l'investissement, le développement et les services agricoles.

1. Cultures fourragères

2. Elevage de bétail

3. Culture des céréales

Durée de la société : 99 ans

Date et lieu de dépôt de l'acte constitutif : 3/5/2024 au Tribunal de première instance de Kairouan sous le numéro 10

Nombre d'actions à souscrire et montant à verser immédiatement : 120 actions,

La valeur nominale des actions : 250 dinars par action

Nom de la branche de la banque où les fonds de la souscription seront déposés :

Banque Nationale Agricole (BNA)

Numéro de compte bancaire de la société : 03211121032108849886

Période de souscription : Du 1er décembre 2024 au 1er janvier 2025

Date de la première assemblée constitutive de la société : 11 janvier 2025

Les personnes souhaitant participer à la constitution doivent, personnellement, soumettre leurs demandes aux fondateurs de la société et au lieu désigné à cet effet en remplissant un formulaire de participation disponible auprès des fondateurs, après consultation du projet de statuts de la société.

Pour plus d'informations, veuillez contacter M. Saber Dhahri au numéro : 54321512

2024S01458SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Augmentation du capital

LES INDUSTRIES NOUVELLES DU PLASTIQUE

"INOPLAST"

Société anonyme

Au capital de 0 Dinars

Siège social : Route de Moteur km 7 - La Manouba

Identifiant Unique (RNE) : 0000768 V

En vertu du procès-verbal de l'AGE tenue le 24/7/2024 enregistré à Dandene, le 15/8/2024 sous le n° 24703196 Quittance n°M061037 tel que complété par le procès-verbal du conseil d'administration du 17/10/2024 enregistré à la REAS 1er bureau - Tunis, le 24/10/2024 sous le n°24803805 Quittance n° 8046 et, de la Déclaration de Souscription et de Versement enregistrée à la REAS 1er bureau - Tunis le 5/11/2024 sous le n°24803975 Quittance n°8330 et 8331; l'augmentation du capital social de la Société INOPLAST de la somme de 13 900 000 Dinars a été réalisée. Le capital social de ladite société INOPLAST passe ainsi de Zéro (0) dinar à treize millions neuf cent mille dinars (13 900 000 DT).

Dépôt :

Un exemplaire de chaque acte ci-haut cité ainsi qu'un exemplaire de la liste des souscripteurs enregistrée à la REAS 1er bureau - Tunis le 5/11/2024 sous le n°24803974 Quittance n°8329, et du certificat du conseil d'administration enregistré à la REAS 1er bureau - Tunis le 5/11/2024 sous le n°24803976 Quittance n°8332, ont été déposés au registre national des entreprises (RNE) de Ben Arous le 7/11/2024 sous le n°2024140596.

2024R02818SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Augmentation de capital

Société "FARYACHT - SARL"

Siège social : Zone Industrielle de Ksar Said - 2086 Douar Hicher

Identifiant unique : 1337337Y

CNSS : 584371/43

Aux termes des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire en date du 31 octobre 2024, enregistrée à la recette des finances de Douar Hicher le 01.11.2024, Quittance n°M071764, enregistrement n°24502861 et dont un exemplaire a été déposé au centre national du registre des entreprises le 7.11.2024, sous le n°2024140434, il ressort que :

- Le capital social a été porté de cinq millions six cent mille Dinars (5.600.000), à cinq millions huit cent mille dinars (5.800.000), et ce par apport en numéraire, de deux cent mille dinars (200.000), et la création de 20.000 parts sociales de 10 Dinars chacune.

Comme conséquence, l'article 7 des statuts est modifié.

2024T01085SRLB2

SOCIETE SEA WAYS

Société à responsabilité limitée

Au capital de 260.000 dinars

Siège social : Hôtel El Mouradi HP 279, 4089 El Kantaoui

RNE N°: 1014924 T

MF : 1014924 TAM000

CNSS : 00115472-42

Il appert des délibérations de l'assemblée générale ordinaire du 24/09/2024 dont PV enregistré à la recette des finances d'Hammam Sousse le 24/10/2024 sous le n°24706498 et dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises, le 12/11/2024, sous le n°2024141523 qu'il a été décidé :

1. Ratification du retard dans la tenue de l'assemblée générale ordinaire

2. Approbation des états financiers 2021, 2022 et 2023.

3. Affectation des résultats des exercices 2021, 2022 et 2023.

4. Quitus au gérant pour les exercices 2021, 2022 et 2023.

5. Renouvellement du mandat du gérant pour une durée de trois ans finissant lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2024.

6. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes pour une durée de trois ans finissant lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2026.

2024S01459SRLB2

SOCIETE EL MOURADI POUR LE COMMERCE

Société à responsabilité limitée

Au capital de 960.000 dinars

Siège social : Hôtel El Mouradi BP48, El Kantaoui 4089

RNE : N°0411638W

MF : 411638W/M/A/000

CNSS : 00166196-35

Il appert des délibérations de l'assemblée générale ordinaire du 29/10/2024 dont PV enregistré à la recette des finances d'Hammam Sousse, le 11/11/2024 sous le n°24706871 et dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises, le 12/11/2024, sous le n°2024141501 qu'il a été décidé :

1. Ratification du retard dans la tenue de l'assemblée générale ordinaire

2. Approbation des états financiers 2022 et décision de continuité d'exploitation.

3. Affectation des résultats de l'exercice 2022.

4. Quitus aux co-gérants pour l'exercice 2022.

5. Renouvellement du mandat des co-gérants pour une durée de trois ans finissant lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2025.

2024S01460SRLB2

Liquidation

SOCIETE TEMPCODING : SRL

Route El Ain Km 8

M.F : 1829931XAM000

IU : 1829931X

Mr Abdelkarim Lajmi liquidateur de la société TEMPCODING, informe le public du dépôt de la décision de distribution des fonds disponibles provenant de la liquidation de la dite société au bureau situé à la route El Ain km 8 rue Chikh Ellakhmi Sfax dont 2 copies ont été déposées au Registre National des Entreprises au date du 31/10/2024 sous n°2024138287 et quittance n°2024F20972622.

Toute personne intéressée peut faire opposition dans un délai de quatre vingt dix jours à compter de la date de parution de cet avis au JORT.

2024X01483SRLB2

Société Planet Medical Plus

Siège social : Résidence Nour N 4 Menzah

M.F : 1050321 A/M/B/000

Capital social : 300.000 mille dinars

Type : SARL

Suivant P.V de l'assemblée générale extraordinaire le 11/10/2023 enregistré à la recette des finances situé au 03 Rue Abou Loubéba Al Ansari, Ariana le 23/10/2023 sous le numéro : 23707640 Quittance Numéro : 121529.

Quittance RNE numéro 2023170110 du 30/10/2023.

Il a été décidé d'accepter la démission de Mr Amine Gaiji de son poste de gérant et la nomination d'un nouveau gérant en la personne de Mr Youssef Tabessi.

2024402781SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Donation d'un fonds de commerce

Suivant acte notarié établit par les notaires Mounira Hafhouf et son assesseur en date du 21/10/2024, enregistré au journal mensuel de notaire à la recette des finances cité Ezzouhour Tunis le 01/11/2024 quittance n°M071114, Mr Attef Barbouchi a donné à Mr Oussama Barbouchi la totalité du fonds de commerce sis à la Route Raoued Km 5 Jaafer Ariana.

Les oppositions doivent être réclamées dans un délai de 20 jours de la date de déclaration au JORT à l'adresse du fonds de commerce.

Cet avis est publié aux Journaux et Echourouk le Quotidien du 8/11/2024.

2024T01080FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte de vente du fonds de commerce daté le 3/10/2024 et enregistré à la recette des finances Elfahs en date du 9/10/2024 sous le n°24203015 et quittance n°47435, Mr Belgacem Tarhouni a vendu à Madame Wasila Massoud la Totalité du Fonds de Commerce consiste en un «Local de vente des Fruits Secs» situé au centre commercial "Magisse Centre" Avenue Habib Bourguiba El Fahs et ce pour la totalité de ses composantes Matérielles et Morales.

Toutes recommandations proposées seront faites chez l'acheteur à l'adresse du F.C et ce dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cette annonce au JORT faute de quoi seront annulées.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 12/11/2024.

2024T01083FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte S.S.P légalisé de signature à la municipalité de Radés daté du 28/10/2024 enregistré à la recette des finances Nelson Mandela le 8/11/2024 sous le n°24205058 quittance n°76717 Monsieur Hamdi Ben Raouf Ben Amor a vendu à Mme Dhouha Bent Ali Hamidi la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments matériels et immatériels sis au n°02 rue Lebid au coin de la rue cap vert Lafayette Tunis exploité pour restaurant.

Les oppositions se font entre les mains de Maître Maroua Ben Khedhiri avocate son bureau sis au n°02 rue Pierre De Coubertin 4ème étage Tunis dans un délai de 20 jours de la date de la publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été parue aux journaux Le Quotidien et Echourouk du 13/11/2024.

2024T01084FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé du 31/10/2024, enregistré à la recette des finances Elyasminette le 01/11/2024 Quittance n°M0584416 n° d'enregistrement 24204229

Mme Bacha Sana Bent Ahmed ben Mahmoud épouse Ben Ali Nawfel Titulaire de la Carte d'Identité Nationale n°06365291 Demeurante 12 rue Mannouba la Nouvelle Médina Ben Arous, a vendu tout le Fonds de Commerce qui lui revient avec tous ses éléments corporels et incorporels sis au Magasin n°C1 Résidence Seif la Nouvelle Médina à usage de Vente des volailles et dérivés à Mme Bensmina Najwa bent el Kilani / Titulaire de la Carte d'Identité Nationale n°07076001 Demeurante à Rue Bechir Belkhria prés de Foire la Nouvelle Médina Ben Arous.

Toutes le oppositions sont acceptées au Cabinet de Maître Zguira Hatem Bureau n°19 3ème étage Immeuble Essoumoud Rue 09 Avril Tunis dans les vingt jours qui suivent la parution de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Achourouk du 10/11/2024.

2024R02814FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à Grombalia le 5/11/2024 n°M116135 Quittance n°24205857 M. Mohsen Fetui CIN 01277501 demeurant à l'Avenue Errached Sakeyet Eddayer Sfax a vendu à M. Aycha Trabelsi CIN 06435741 demeurante à cité El Wafa Nabeul la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments incorporels consistant au commerce de meuble situé à l'Avenue El Jomhouria son identifiant RNE 0202474E.

Les oppositions doivent être déposées dans un délai de vingt jours à partir de la date de l'insertion de cet extrait au journal officiel de La République Tunisienne.

Les oppositions seront acceptées au domicile élu de l'acheteuse : Cabinet Maître Toumi Mohamed Mehdi Avenue Habib Bourguiba Grombalia.

Un extrait de cette insertion est publié aux journaux quotidiens Essahafa et la Presse le 7/11/2024.

2024R02816FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 6/11/2024, enregistré à la recette des finances d'Hammamet le 7/11/2024 sous le n°24206457, quittance n°M156808 dont un extrait a été publié aux journaux Achourouk le 9/11/2024 et Le Quotidien le 12/11/2024, la société MBAREK QUAINCAILLERIE SERVICES PLUS SARL dont le siège social est situé à GP1 Manaret Hammamet, a vendu à la société SALIM CLIMAT PRO SARL, société en formation, la totalité du fonds de commerce destiné à la vente des produits sanitaires sis à GP1 Manaret Hammamet.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur à son domicile élu sis à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de vingt jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

2024R02826FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 11/11/2024 enregistré à la recette des finances de Hammam Chott en date du 11/11/2024, quittance n°M044624 d'enregistrement 24202122, Mr Issa Abla a vendu à Mr Bachir Ben Ahmed Ben Mohamed Bakouch. La totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, destiné Fast-food, dans le local sis 04 résidence Nassim Nozhet Soltan Borj Cedria Hammam Chott.

Toutes les oppositions sont à recevoir entre les mains d'acheteur à son adresse sis au 26 cité Riadh avenue Libye Sliman dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux journaux Achourouk et le Quotidien le 13/11/2024.

2024R02829FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP en date 31/10/2024 enregistré à la recette des finances d'Hammamet le 4/11/2024 sous le n°24306386 quittance n°MO155565 Mr Mohammed ben Hassen Dafef titulaire de la CIN n° 00192977 a vendu à Mr Mohammed ben Elkassem Kattar titulaire de la CIN n°06536100 la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité au local sis à l'Av République Hammamet à usage de vente les fruits secs.

Cet avis est publié au journal quotidien le 1/11/2024.

2024R02835FCCC2

Vente d'un fonds commerce

En vertu d'un acte sous seing privé du 25/10/2024 enregistré à la recette des finances de Jemmel le 28/10/2024 sous le numéro de quittance 087526 et l'enregistrement numéro 24202296 monsieur Chakroun Khaled a vendu sous toutes les garanties juridiques et des faits à Mr Essouki Jabeur la totalité de fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité pour l'activité Buvette connue sous le nom «café Ennour» sis à rue Habib Bourguiba de Zawiyet Kontech gouvernorat de Monastir.

Les oppositions seront acceptées chez bureau maître Ellili Wassila Ellili sis à l'avenue de la République, immeuble Ben Jha Ali, Jemmel gouvernorat de Monastir dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT.

Le présent avis est paru au journal Echourouk du 8/11/2024.

2024S01432FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances rue de l'Indépendance le 23/9/2024 sous n°24204973, Mr Amor Kacem a vendu à Mr Fawzi Chibani et son frère Mr Néjib Chibani la totalité du fonds de commerce sis à la rue de France Beb Eljdid Sousse, exploité à l'exercice de tout commerce.

Toute opposition doit être faite entre les mains d'El Housin ElGabsi demeurant à rue Jabbanet Elghorba n°6 vieille ville de Sousse dans un délai de vingt jours à partir de la publication du présent avis au JORT.

Cette annonce est publiée au journal Echourouk du 9/10/2024.

2024S01449FCCC2

Vente d'un fonds commerce

Par acte sous-seing privé en date du 01 novembre 2024, enregistré à la recette des finances avenue Habib Bourguiba Monastir le 4 novembre 2024 sous le numéro 24209355 quittance n°M080174, Mongi ben Mohamed Hizem a vendu à Ahmed ben Kamel ben Ahmed Rokbani la totalité du fonds de commerce sis à l'avenue Mahmoud Bourguiba Monastir avec tous ses éléments corporels et incorporels. Toute opposition est faite dans le délai de 20 jours à partir de la parution de cette publication dans le journal officiel de la République Tunisienne entre les mains du rédacteur sis à l'avenue du combattant suprême immeuble Selma centre.

La présente annonce a été publiée dans le journal Echourouk du 10 novembre 2024.

2024S01453FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Gremda Sfax le 30/10/2024 sous n°24104659 quit n°M0102081 mademoiselle Hend Shabo titulaire de la CIN n°11130979 inscrite au RC sous identifiant unique 1843891R a cédé l'ensemble du fonds de commerce dont elle est propriétaire sis à la Route Kayed Mohamed klm 6 Sfax avec tous ses éléments corporels et incorporels à Madame Samar Mrabet non inscrite au RC titulaire de la CIN n°11148858 domiciliée à la route Lafran klm 7 rue mrabet Gremda Sfax.

Les oppositions doivent être formulées dans les délais légaux entre les mains du Maître Sihem Elmabrouk domiciliée à l'avenue Taib Mehiri Imm Jawhra Sfax dans les 20 jours qui suivent l'annonce au journal officiel de la République Tunisienne, précisant que l'annonce a été publiée aux journaux Assabah et le Temps le 7/11/2024.

2024X01485FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant l'acte authentique, signé le 28/9/2024, enregistré le 29/10/2024, sous le n°24203597, quittance n°M075445, Maha Belfki a vendu à Marwa Jmal la totalité du fonds de commerce sis à la route de Tunis km 4 rue Boutemri Sfax destiné vente produits alimentaires avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent être formulées au lieu du fonds de commerce dans un délai de vingt (20) jours de la publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Assabeh le 7/11/2024.

2024X01489FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé à municipalité Sakit Ezzit Sfax le 16/10/2024, et enregistré à la recette des finances Sakit Ezzit Sfax le 18/10/2024 sous le numéro M073784 et selon matricule fiscal n° 24203505; Mm Souad Bent Rhayem ben Mohamed Majjadi, titulaire de la C.I.N n° 08405434 faite à Tunis le 21/5/1998 a vendu à Mr Kayes ben Khaled ben Bobakar Lahkim; titulaire de C.I.N n°11108686 faite à Tunis le 14/01/2023, d'un point de vente des produits des Fruits secs et leurs dérivés nommé "alomaraa 2", situé à la façade route de Tunis km 8.5 Sfax en tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions sont recevables au siège du fonds de commerce vendu, situé à la façade route de Tunis km 8.5 Sfax", dans un délai ne dépassent pas 20 jours à partir de la publication de cette vente au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette vente a été en outre, publiée au quotidien Essabeh du 26/10/2024.

2024X01490FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte SSP rédigé le 4/11/2024 enregistré à la recette des finances de Bab Souika le 6/11/2024 n°24203575, quittance n°M080586, Monsieur Nader Ben Ali El Haouet a cédé à Monsieur Maher Ben Mohamed Ben Zaied le fonds de commerce exploité au commerce des chaussures, de tissu et de vêtements, sis à 1 Rue Hakim Kassar immeuble 2 Tunis. Dans un délai de 20 jours à compter de l'insertion de cette publication au J.O.R.T. Les oppositions doivent être remises auprès du Maître Ben Khemis Zaibi Fatma, avocate à la cour de cassation, dont son bureau est sis au 9 Avenue de Carthage Tunis.

Cette annonce a été publiée au journal Le Quotidien le 8 novembre 2024.

2024402773FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

En vertu du contrat de donation par acte notarié enregistré à la recette des finances de Tozeur le 31/10/2024 sous quittance n°M046953 faite par les huissiers notaires Fayza Bajouti et Fethi Zouid, Mme Baha el Maamri a fait donation à Mme Ourida Swawda la totalité du fonds de commerce situé à Bab Elhawa Tozeur avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toutes les oppositions doivent être faites auprès de Baha Mamri à l'adresse Bab Elhawa dans un délai de 20 jours qui suivent la publication du présent avis au Jort.

Cet avis a été publié au journal «Echourouk» le 9/11/2024 référence IP 224/11522.

2024402778FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P, enregistré à la recette des finances rue El Djazira le 31/10/2024, quittance n° M071779, enregistrement n°24203324. La Sté Chbinou Trading and distribution Compagny SUARL en la personne de son gérant Mr. Mohamed Ben Mohamed el Arbi Chbinou, CIN n°09606156 du 7/6/2023, son identifiant unique n°0674134J, a cédé le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité en vente de produits traditionnels, sis à rue Mosquée zitouna n°04 Tunis à Mme Nourchène Béjaoui, titulaire de la CIN n°09018067 du 20/9/2017.

Les oppositions doivent être reçues entre les mains de Mme Nourchène Béjaoui, demeurant à l'immeuble 56 C n°43 Erromana Tunis dans un délai de 20 jours à partir de la date de parution de cet avis au JORT et au RNE.

Le présent avis a fait l'objet de publicité au journal "Essabeh" du 8/11/2024, n°24105 page 12 et au journal "le Temps" du 8/11/2024, n°PT241069, page 11.

2024402780FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte S.S.P en date du 6/11/2024, enregistré à la recette des finances Rue de Paradis Ariana, le 11/11/2024, sous n°24211743, quittance n°133206, Mr Souheil Ben Abdallah Ben Sassi Ben Thabet, C.I.N n°05431396 a vendu à Mr Zied Ben Zouheir Ben Mahmoud Gharbi C.I.N n°10825596, le fonds de commerce exploité au café et services liées, avec tous ses composants matériels et moraux, sis à l'Avenue de l'environnement n°29 Route Bizerte - Ariana.

Les oppositions doivent être déposées entre les mains de l'acheteur à son adresse sis aux Jardins d'El Menzah 02 Ariana, dans un délai de 20 jours à compter de la date de parution de la publication au JORT.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien le 12/11/2024.

2024402783FCCC2

Location gérance libre

Contrat de Location du Fonds de Commerce en gérance libre

Par acte du contrat de location de gérance libre du fonds de commerce enregistré à la recette des finances rue Ghandi - Tunis en date du 24/10/2024 reçu n°M081195 et enregistrement n°24306173. Il a été procédé à la location de la société Tunis Center inscrite au registre national des entreprises d'un identifiant unique n°0033245A, titulaire du matricule fiscal n°0033245A/A/M/000 dont, le siège social est à Tunis, 4 rue de Grèce - 1000 Tunis du Fonds de commerce du local n°118 sis au rez-de-chaussée du Centre Commercial «Le Palmarium» au profit de la Société Arti Zone Cadeau société SARL inscrite au Registre National des Entreprises d'un identifiant unique n°1815897Q représentée par son gérant Mr Heithem Mansouri titulaire de la carte d'identité nationale n°06441018 en date du 4/4/2024 dont l'activité est exclusivement la vente de cadeaux et ce durant la période allant du 01/9/2024 au 31/8/2025.

Cette annonce a été publiée aux journaux El Chourouk et le Quotidien le 31 octobre 2024.

2024T01081FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de location d'un fonds de commerce daté le 02/8/2024 et enregistré à la recette des finances d'Hammamet le 5/8/2024 sous le n°M24304562, quittance n°117825, Madame Imen Ben Mohamed a loué le fonds de commerce sis à Hammamet avenue des Nations Unies à Madame Olfa Mohieddine destiné pour l'exploitation d'une crèche et jardin d'enfant pour deux années renouvelables du 02/8/2024 au 01/8/2026.

Paru au journal la Presse le 3 octobre 2024.

2024R02834FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant contrat de location du fonds de commerce constitué le 12-9-2024 au local sis au Souk Bilat n°65 Tunis avec ses éléments corporels et incorporels Monsieur Samir Bach Chaouch a loué à la société M R D Rédigé par Maître Jaouhar Mejrissi Avocat à la cour et enregistré à la recette des finances de Jazira le 17-9-2024 sous n°24302872.

Cet acte est publié au journal Echourouk le 10-10-2024.

2024S01462FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte SSP en date du 01/7/2024 enregistré à la recette des finances de H.S.Djerba le 4/9/2024 sous n°24306066 quittance n°M094778, Mr Samir Edejwi, titulaire de la CIN n°05068579, demeurant à Sedghyen Djerba, a loué la totalité du fonds de commerce lui appartenant destiné à tout commerce et exploité actuellement au commerce des appareils téléphoniques et accessoires dans le local ouvrant à l'ouest sis à l'immeuble làaroussa à l'avenue Habib Bourguiba H.S.Djerba, appartenant à Mr Bouich Bayounes, avec tous ses éléments corporels et incorporels et ce à Mr Anwar Ejaabiri titulaire de la CIN n°05783933 demeurant à Walagh Djerba.

Toutes les oppositions seront reçues par l'acheteur au local d'exploitation du fonds dans les 20 jours de la parution de cet extrait au J.O.R.T.

Cet extrait a été publié au journal Essabeh du 8/11/2024 p 13 et le Temps du 8/11/2024 p 11.

2024X01494FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Gérance libre

En vertu d'un acte S.S.P rédigé par maître Atef Bouneb Avocat en date du 01/8/2024 légalisé en date du 20/8/2024, enregistré à la Recette des finances Borj El Ameri en date du 21/8/2024 sous le n°24300431 Quittance n°013500 Mme Monjia Bent Hedi Chahed loue à Mme Massaouda Bent Taher Ben Saleh Djlassi veuve Mohamed Ouirgui sous forme d'une gérance libre son fonds de commerce situé au 95 Avenue Habib Bourguiba Borj El Ameri - Manouba.

2024402787FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Nom : Association Zaytounienne Tunisienne pour les Sciences et la Culture

Siège : Homet El Oued, Place de la Grande Mosquée, Gafsa 2100, Tunisie.

Objectifs :

- Contribuer à la construction d'une pensée libre, éclairée et modérée.

- Œuvrer pour la revitalisation et la diffusion de la culture de l'héritage Zaytounien.

- S'efforcer de consolider l'identité arabo-islamique à travers des programmes éducatifs originaux issus de l'enseignement Zaytounien traditionnel.

- Etablir des liens avec des associations similaires ayant les mêmes objectifs, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays, et ayant des relations diplomatiques avec la Tunisie.

Membres :

Président : Ismail Omrani

Trésorière : Samira Jaâballah

Secrétaire Général : Abderrazak El Dhibi.

2024R02683APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Amicale des Agents et Fonctionnaires de la Municipalité de Gabès

Siège : Rue Boulbaba EIMrabet, 6000 Palais de la Municipalité, Gabès.

Objectifs :

- L'association vise à encadrer les agents adhérents sur les plans social et culturel.

- Soutenir les liens humains entre ses membres afin d'assurer un climat de solidarité, d'amitié et de coopération entre tous les agents, quels que soient leurs rangs.

- Encourager les activités sociales et culturelles en vue d'atteindre la promotion sociale.

- Etablir des ponts de coopération avec des organisations et associations à travers les diverses activités organisées par l'association.

Composition :

- Ziyad Dahech : Président

- Abdallah Bardi : Trésorier

- Faten Ben Ammar : Secrétaire Générale

- Imed Jemai : Membre

- Adnan Ben Ramadan : Membre

- Anouar Ayad : Membre

- Jamal Zreg : Membre.

2024R02821APSF1

Constitution d'une association

Dénomination de l'association : Pyramide Culturel

Siège : Cité Ben Khalifa, Kaalaa Khesba, Kef

Objectifs :

L'association tend à :

- Participer aux activités et manifestations culturelles

- Contribuer à l'instauration des Valeurs du travail bénévole et l'esprit de l'initiative

- Mettre en œuvre le rôle de la femme dans la société et renforcer sa participation au travail culturel

- Etablir des liens avec des associations ayant des objectifs similaires à l'intérieur du pays et dans des pays ayant des relations diplomatiques avec la Tunisie.

Les membres :

- Moemen Messaoudi : Président de l'association

- Baligh Fadhli : vice-président de l'association

- Majda Grombali Kalai : Secrétaire Générale

- Yassine Chikhaoui : Trésorier.

2024R02822APSF1

Constitution d'un Syndic

Selon PV en date du 27/8/2023, enregistré à la recette des finances de Monastir le 3/10/2023 sous n°23807047 Quittance n°M068652, et déposé à la municipalité de Monastir le 6/5/2024 sous N°1938, il a été constitué :

Nom du syndicat : Syndicat des propriétaires de la résidence Al Yasmine

Siège social : Résidence Yasmine, quartier Riyad, Sakans, Monastir

Les membres de la Commission et leurs fonctions :

Moez Trigui : Chef du syndicat

Nader Touzia : Trésorier

Abdullah Zidi : Vice-président du syndicat

Faten Khanfir : Membre

Mohamad Salim Zayli : Membre.

2024S01431APSF1

Constitution du Syndic copropriétaires de la Résidence Saule et Sophora

Selon le procès-verbal daté du 19/7/2024 et enregistré à la recette des finances rue Ghandi le 12/8/2024, le numéro d'inscription 24808111 le numéro de quittance M068930 et l'arrêté de la municipalité de Tunis le 14/9/2024 sous le numéro 1549, il a été constitué le syndic des copropriétaires :

Nom : Syndic copropriétaires de la Résidence Saule et Sophora

Adresse : Cité d'al-waha - El Agba

Président : Sami Tayachi

Scrétaire général : Aymen Mhattli

Trésorier : Mohamed Aziz Rezgui

Membre : Mahdi Charef - Rabii Hmissi.

2024402775APSF1

Homologation de résolutions

Renouvellement du bureau du syndic de la résidence PHENIX

Syndicat des propriétaires

Résidence PHENIX - Jardin El Menzah2 - Ariana

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire daté du 8 mars 2024, enregistré à la recette des finances de Cité Ettadhamen - Ariana le 21 mars 2024 sous le numéro 24701667 quittance n°M030889.

Accepté par la municipalité de Mnihla le 27 mai 2024, dossier n°24701667 enregistré le 21 mars 2024 ;

Il a été renouvelé le syndic :

Dénomination Syndic Résidence Phénix

Adresse : Résidence Phénix Jardin El Menzah 2 - 2094 - Mnihla - Ariana

Président : M. Jean-Claude BALACE

Trésorier : M. Alaeddine Gattouch

Secrétaire Général : M.Kais Chabchoub

Membre 1 : M. Nizar Nasri

Membre 2 : M. Slim Ammar

Membre 3 : M. Chaouki Bayoudh.

2024T01087APSF2

Syndicat des copropriétaires de la résidence Bel-Air Boumhal

Conformément à la résolution n°10 du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du syndic de la

résidence Bel-air en date du 25 Avril 2024, enregistré à la recette des finances de Boumhel sous le n°24702123 du 20/6/2024. La composition du nouveau bureau du syndicat des copropriétaires est comme suit :

Président : Mohamed Ghelala

Vice-président : Abdelmalek Jebabli

Trésorier : Karim Ben Othman.

Membres :

Radhouane Guidara, délégué bloc D

Jamel Adouani, Délégué bloc A

Walid Sammoud, Délégué bloc B.

2024R02828APSF2

Election de l'organe directeur d'un groupement agricole

Selon assemblée générale datée le 16/8/2024 les membres du conseil d'administration du groupement Elkhir Ouzra Morneg ont été élus comme suit :

Membres :

Président : Mr Mhjoub Ajimi

Trésorier : Habib Dridi

Membre : Mohsen Sahli

Membre : Noreddine Naouali

Membre : Omar Ktati

Membre : Ali Gmatti.

2024R02831APSF2

Avis

L'Association l'Aouina Football Club, dont le siège social est situé 20 Avenue Habib Bourguiba, Aouina, Tunisie, avec son unique numéro d'identification 1544817Q, qui a pour objectif de former les jeunes, de les encourager, de développer leurs capacités physiques et artistiques, et de les faire progresser vers les plus hauts niveaux sportifs et moraux, annonce que, conformément à la décision de la session électorale générale extraordinaire du 3 novembre 2024, un nouvel organe directeur a été élu et nommé (pour achever la législature de l'organe démissionnaire), composé des membres suivants :

Le président : Mr Abidi Achref

Vice président : Mr Mansouri Mohamed

Le secrétaire général : Mr Lajnef Majdi

Trésorière : Mme Belkacem Marwa

Membre chargé des medias : Mr Maazouz Atef

Membre chargé de comité des supportaires : Mr Jelassi Mohamed

Membre chargé des recrutements : Mr Elgmari Omrane.

Le P.V a été enregistré à la recette des finances de la Goulette le 8 novembre 2024 sous le n°24709407, quittance n°126663.

2024R02843APSF2

Renouvellement du syndic de la Résidence

Omar El khaiem Menzah 9 B Tunis

L'Assemblée Générale du syndic tenue le 1er juillet 2024 a élu un nouveau comité :

- Mme Maha Khalladi : Présidente

- Mme Samia Arbi : Vice présidente

- Mme Sonia Gmigui : Secrétaire Générale

- Mme Sarra Ben Miled : Trésorière

Le PV de l'Assemblée Générale est enregistré à la recette des Finances d'El Menzah 9 sous le no 24802451 du 7 août 2024, reçu n°63230.

2024402782APSF2

Election d'un nouveau comité du syndicat

Résidence les Oranges 2 - Dar Fadhal - La Soukra

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale réunie le 3 Août 2024 au siège du syndicat, enregistré à la recette des finances Borj Louzir le 6 septembre 2024 sous le numéro 3935250, quittance numéro M073470, les copropriétaires de la résidence les Orangers 2, ont décidé d'élire un nouveau comité du syndicat dont les membres sont :

- Monsieur Ridha Zattal : Président

- Madame Fatma Lahcen : Trésorière

- Madame Habiba ben Salem: Membre

- Monsieur Jalel Belaid : Membre

- Monsieur Elhsan Elkaroui : Membre.

Ladite décision a été approuvée par la municipalité de la Soukra en date du 23 octobre 2024.

2024402789APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Etude de Maître Hidri Faten

Avocate à la cour de cassation

58 Rue Al Djazira 5ème Etage Tunis

71.326.657

Partie poursuivante : Banque Internationale Arabe de Tunisie représentée par son président directeur général, SA. Identifiant unique 0000110F ayant son siège social 70/72 Avenue Habib Bourguiba - Tunis, en sa qualité de créancier hypothécaire.

Partie poursuivie : Kamel Ben Amor Krimi ; CIN n°07067716 Demeurant à la rue Alexandrie el Khalij Boumbal ben Arous en sa qualité de débiteur et hypothécaire.

Hadda Hamza épouse Kamel Krimi Demeurant à la rue Alexandrie el Khalij Boumhal ben Arous, en sa qualité d'Intervenant dans le contrat de prêt hypothécaire et elle a un droit personnel sur les parties indivises suivant le régime de la communauté des biens entre époux.

L'avocat poursuivant : Maître Hidri Faten, avocate à la cour de cassation, 58 rue Al Jazira Tunis.

Les parts indivises et mises en vente : Il s'agit des parts immobilières indivises de 50 parts du total de la subdivision du bien immobilier objet de titre foncier n°1446 ben Arous nommé "AL IZDEHAR" à 7524 parts; cela représente la moitié de l'immeuble construit sur une superficie de 100m², composé d'un rez-de-chaussée et un 1er étage et un 2ème étage; le rez-de-chaussée comprend un salon, 2 chambres ; une cuisine et une salle de bain d'une superficie d'environ 95 m², le 1er étage est composé d'un salon, 2 chambres, une cuisine et d'une salle de bain d'une superficie d'environ 80 m² ainsi qu'une chambre à laver en cours de construction d'une superficie d'environ 20 m².

Mise à prix : La mise à prix est de 147.500.000 dinars, outre les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : le jeudi 19/12/2024 à partir de 9h du matin devant la chambre des criées du tribunal de 1ère instance de Ben Arous situé à Chouchet Radés Ben Arous.

La visite est possible tous les jours.

2024T01088VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude de Maître Moussa Farhat

Avocat à la cour de cassation

Avenue Hédi Chaker Tataouine 3200

Tél : 75.861.844

Fax : 75.850.072

MF : 263617/NP/000

Partie poursuivante : Nader ben Abdelmajid ben Mohamed, résidant à Tataouine.

Partie poursuivie : Amor ben Ali Litime employé, résidant à Tataouine.

Date et lieu de la vente : tribunal de 1ère instance de Tataouine, le lundi seize décembre deux mille vingt quatre à 9h du matin (16/12/2024).

Mise à prix : Quarante huit mille huit cent vingt deux dinars 500 millimes (48.822, 500).

Immeuble saisi : La totalité de deux garages sis à Maztouriya Tataouine se limitant au sud par la partie suivie au nord par la voie publique à l'ouest par la partie poursuivie à l'est par terre nue la surface est de 73.35 m².

Visite de l'immeuble : de 9h du matin au 17h30 chaque jour sauf le samedi et dimanche et pour des amples renseignements, lecture du cahier des charges au greffe du dit tribunal, bureau de l'avocat poursuivant Moussa Sadok Farhat 20 rue Hédi Chaker Tataouine.

2024T01090VEPA1

Vente en enchères publiques

Après abattement de prix de 40%

Partie poursuivante :

EL MAWASSIR SA Identifiant Unique 0036050 D/A/M/000 Registre de commerce : B132091996 Z.I Mégrine Riadh Route Z4 - 2014.

Partie saisie :

Walid Ben Med Salah Chakhari demeurant Rue Martyr Azouzi Cité Essallem Kasserine.

Avocat poursuivant :

Hermassi FOR LAW FIRM & LEGAL CONSULTING Avenue Habib Bourguiba Kasserine SUARL IU 1795022/F.

L'immeuble saisi : Des parts indivisibles de titre foncier n°29468 Kasserine 738.5 /5908 à la propriété de Walid Ben Mohamed Salah Chakhari.

La mise à prix a été fixée à cent vingt quatre mille neuf cent trente cinq dinars (124935.000DT) plus dépenses juridiques quatre mille quatre cent quatre vingt treize dinars 788 millimes (4493.788 d).

Date et lieu d'adjudication :

Lundi 16/12/2024 à partir de 8 h30 le matin au tribunal de première instance de Kasserine.

La visite : La visite est possible tous les jours de la semaine à partir de 8 h du matin jusqu'à 17 h.

2024R02813VEPA1

Date de la licitation immobilière d'un terrain immatriculé

En vertu du jugement de partage n°14251 daté du 4/3/2021 (tribunal de première instance de Sousse) Maître Ben Rhouma Hatem, Avocat à la cassation, adresse : rue Taher Sfar immeuble ben Dhiab étage n°4 bureau n°16 Sousse 4000, porte à la connaissance du public que la licitation ordonnée par le jugement n°14251 ; terrain objet de la licitation; tout le terrain identifié dans l'expertise rédigée par les experts Maher el Mtibah et Mansour ben haj Klifa du 02/10/2018 objet de titre foncier n°28812 Sousse, superficie 4340 m², situé à zawit Sousse, le prix initial : 477.060 d 000 la licitation aura lieu au tribunal de première instance de Sousse le 12/12/2024 à 9 heures, l'immeuble peut être visité à tout moment.

2024S01446VEPA1

Vente aux enchères publiques

(Après réduction du prix initial de 40%)

Demandeur de saisie : Khalid Abbés demeurant à la Chebba élisant domicile à l'étude de son avocat Maître Noureddine Berioul Avenue 2 Mars Mahdia (c i n n°03972888).

Partie saisie : Aymen Abbes demeurant à rue Mansour Mbeya la Chebba Mahdia (c i n n°03852859).

Avocat poursuivant : Maître Noureddine Berioul avocat à la cour de cassation rue 02 Mars 1934 Mahdia.

Immeuble à vendre : toute la part indivisible égale à un quart du local se situant au lieu dénommé garât table au sein du plan d'aménagement de la Chebba. Il est destiné à usage d'habitation d'une superficie de 5950 m. Les limites de tout le local au nord et au sud une rue à l'est les héritiers de Béchir Yezidi et les héritiers de Mohamed Saïd Jribi et à l'ouest les héritiers de Mohamed Nayli.

Mise à prix : quatre vingt neuf mille deux cent cinquante dinars (89250.000d) suite à la réduction du prix initial de 40%.

Date et lieux des enchères : le lundi vingt trois décembre deux mille vingt quatre (23/12/2024) à neuf heures du matin à l'audience publique des criées du tribunal de première instance de Mahdia.

La visite de l'immeuble à vendre peut se faire chaque jour de 8h à 17h.

2024S01452VEPA1

Vente aux enchères publiques

Sur saisie immobilière

Partie poursuivante : L'ARAB TUNISIAN BANK, Société Anonyme immatriculée au Registre de Commerce sous le numéro B167001997, matricule fiscal n°Q14161 en la personne de son représentant, dont le siège social est situé à Tunis n°9 rue Hédi Nouira. Elisant son domicile chez la société arabe de recouvrement (Arab debt recovery), immatriculée au Registre de Commerce sous le numéro B2449522006, matricule fiscal n°974893NAM000, dont le siège est sis au 5 rue Talleyrand, 1002 Tunis.

Partie saisie :

1/ Afef bent Belgacem Echatti épouse Naoufel ben Alaya Essoussi, caution hypothécaire, demeurant à rue Ali Bachhamba Msaken ouest Sousse.

2/ Naoufel ben Alaya Essoussi, débiteur principal, demeurant à rue Jalta Msaken ouest Sousse.

Avocat poursuivant : Maître Hatem Doura, avocat à la cour de cassation, domicilié à la route de Tunis Khézema Ouest, immeuble Badr, Bloc B, 4ème étage, matricule fiscal n°798398-S.

Désignation des immeubles saisis : la totalité de la propriété dénommée "afef" objet du titre foncier n°138473 Sousse d'une superficie globale de 329 m² sise à la délégation de Msaken gouvernorat de Sousse.

Mise à prix globale : la mise à prix est fixée à la somme d'un million deux cent soixante dix huit mille cent dinars, (1.278.100.000 DT) prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Observations : Ne peuvent enchérir que les personnes qui ont constitué un Avocat, consigné le tiers de la mise à prix ou présenté un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable représentant ce montant.

Date et lieu de l'adjudication : l'adjudication aura lieu jeudi le 12/12/2024 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sousse.

Conditions de visite des lieux : Les jours ouvrables de 8 h à 17 h

Pour de plus amples renseignements s'adresser à l'Etude de Maître Hatem Doura Avocat poursuivant ou au greffe du Tribunal de Première Instance de Sousse pour prendre connaissance du cahier des charges.

2024S01461VEPA1

Adjudication aux enchères publiques sur saisie immobilière

Cabinet Maître Amir Mahersi

Avocat à Sfax

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le mardi 17/12/2024 à 9h du matin à la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance de Tunis.

Poursuivant : Wifak International Bank, représentée par son directeur général, société anonyme inscrite au registre de commerce auprès du Tribunal de 1ère instance de Médenine sous le n°B134782002 et au registre national des entreprises sous le n°0798651L dont le siège social est situé à la rue Habib Bourguiba Médenine, demeurant chez Sté Générale Recouvrement rue Abou Elhassan Ellakhmi immeuble Laperla 1er étage n°13 3000 Sfax.

Partie saisie : Skandar ben Monji Riahi titulaire de la CIN n°04605108; gérant d'une société; résidant à n°5 rue Khaled Ibn Alwalid Mutuelleville Tunis.

Avocat poursuivant : Maître Amir Mahersi avocat à Sfax, rue Abou Elhassan Ellakhmi immeuble Laperla n°04 Mizanine 3000 Sfax.

Propriétés à vendre : elles représentent 3 propriétés

1) La propriété objet de titre foncier n°136149 Tunis nommé" Thifef21 " qui consiste à un appartement au rez-de-chaussée de la résidence Thifef 1 située au Berges du Lac nord; d'une superficie de 169 m² et ajouté les parts communes de la propriété objet de titre foncier n°88624 Tunis équivalant à 879117103 parts. Il contient un salon 3 chambres à coucher une salle à manger une cuisine avec séchoir des toilettes une salle de bain un balcon et un jardin de 100 m².

2) La propriété objet de titre foncier n°136133 Tunis nommé "Thifef 4" qui consiste à une chambre de stockage au sous-sol de la résidence Thifef 1 située au Berges du Lac nord; d'une superficie de 11 m² et ajouté les parts communes de la propriété objet de titre foncier n°88624 Tunis équivalant à 57/17103 parts.

3) la propriété objet de titre foncier n°136134 Tunis nommé "Thifef 5" qui consiste à une chambre de stockage au sous-sol de la résidence Thifef 1 située au Berges du Lac nord; d'une superficie de 11 m² et ajouté les parts communes de la propriété objet de titre foncier n°88624 Tunis équivalant à 57/17103 parts.

Mise à prix : est fixée à un million huit cents trente mille six cents vingt cinq dinars (1.830.625.000 d) et ajouté les intérêts et les frais qui seront déterminés au jour de l'adjudication.

Visite de la propriété : la visite de la propriété peut s'effectuer tous les jours de travail pendant l'horaire administratif, pour plus de renseignements contacter le secrétariat du tribunal de première instance de Tunis où est déposé le cahier des charges ou au bureau de l'avocat poursuivant.

N.B. Toute personne désirant participer à cette enchère doit consigner le tiers de la mise à prix avant l'adjudication et par intermédiaire d'un avocat.

2024X01480VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Ben Abdallah Rim

Rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D 1er étage Sfax

M.F : 000 PA 808008W

Poursuivant : Banque Internationale Arabe de Tunisie, Société Anonyme, siège social 70/72 avenue Habib Bourguiba Tunis et à Sfax en sa succursale, ancien R.C N°B187881996, RNE 0000110F;

Partie saisie : Fendri Youssef, titulaire de la CIN n°08810556, directeur commercial, domicilié à l'avenue Majida Boulila immeuble Afrane Centre Sfax et actuellement chez son père Fendri Abdelaziz à la route Menzel Chaker km 9.5 Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Ben Abdallah Rim, rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D 1er étage Sfax.

Immeuble objet de la poursuite :

La totalité d'un terrain contenant quelques arbres fruitiers, sis à la route Menzel Chaker km 9.5 Sfax, de forme oblique, clôturé des 3 cotés Est, ouest et sud. Il représente la parcelle sud du reste de la propriété des héritiers du père de la partie saisie.

Sa superficie totale est de 643 m², il est accessible à travers la limite Est de la propriété des héritiers où il existe 2 portes à l'extrémité du mur : l'une d'elle est petite, l'autre qui est grande est l'entrée commune au terrain saisi et au reste de la propriété des héritiers précitée.

Le terrain est limité de l'ouest par Koubaa, de l'Est par Boudabbous, du nord par le reste de la propriété des héritiers du coté ouest et l'entrée crée et du sud par Bouassida.

La mise à prix : 163.750.000 D frais en sus.

Date et lieu de la vente : l'adjudication aura lieu mercredi le 18/12/2024 à 9 h et les heures qui suivent à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax2 sis au 4 rue Ahmed Aloulou Sfax.

La visite du local : Peut s'effectuer chaque jour dans les heures de travail.

2024X01481VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Ben Abdallah Rim

Rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D 1er étage Sfax

M.F : 000PA808008W

Poursuivant : Banque Internationale Arabe de Tunisie, Société Anonyme, siège social 70/72 avenue Habib Bourguiba Tunis et à Sfax en sa succursale, ancien R.C N°B187881996, RNE 0000110F ;

Partie saisie : Mallouli Makrem, titulaire de la CIN n°05259106, transporteur, demeurant à l'avenue Bourguiba, route Al-Ain, km 5, rue de Carthage, n°44, Al-Ain, Sfax 3042.

Avocat poursuivant : Maître Ben Abdallah Rim, rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D 1er étage Sfax.

Immeuble objet de la poursuite :

La totalité d'un rez-de-chaussée superposé par un appartement appartenant à autrui, avec une entrée indépendante situé sur la route d'Al Ain, à 5.5 km de Sfax, plus précisément à droite de la route vers Al Ain. Il est accessible du coté sud par une ruelle dont la longueur n'excède pas 300 m.

Sa forme architecturale est classique, clôturé de tous cotés par un mur en pierre et entouré d'un jardin, il se compose de 3 pièces, un hall, une cuisine, une salle de bain, un dépôt de conservation, 2 vérandas.

La propriété comporte aussi :

- Un entrepôt ouvrant directement sur la route du coté nord, d'une superficie d'environ 15 m².

- Un préau recouvert de plaques de fer, d'une superficie d'environ 16 m².

- Un entrepôt dans la partie Sud Est de la propriété, couvert de plaques de fer, d'une superficie d'environ 19 m².

Le sol de la propriété est carrelé, son plafond est en hourdis, la boiserie des portes et des fenêtres est de qualité normale, la propriété est équipée d'eau potable et d'électricité et de toutes les installations.

L'état de l'immeuble saisi est moyen en terme d'entretien et de maintenance.

La surface totale couverte de rez-de-chaussée de 171 m², édifiée sur un terrain d'une superficie totale d'environ 573 m².

La totalité du terrain est limité du sud par feu Sadok Dammak, de l'Est par un voisin suivi d'une entrée commune entre la partie saisie et son frère Rafik Mallouli, du nord par une rue d'où il est accessible et de l'ouest par Rachid Mallouli.

La mise à prix : 260.000.000 D frais en sus.

Date et lieu de la vente : l'adjudication aura lieu mercredi le 18/12/2024 à 9h et les heures qui suivent à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax2 sis au 4 rue Ahmed Aloulou Sfax.

La visite du local : Peut s'effectuer chaque jour dans les heures de travail.

2024X01482VEPA1

Vente d'un immeuble

Maître Djemal Abdessalem

Avocat à la cour de cassation

Complexe Sfax 2000 Bur n°19 Sfax

Le saisissant : Fersi Fakher, CIN n°01341250, Rue Hsan Hosni Abdelwaheb n°29 Sakiet Ezzit Sfax.

Le saisi : Fakhfakh Mahmoud, CIN n°08847506, n°202 Rue des Martyrs Gremda Sfax.

L'immeuble saisi : Toutes les quatorze sur vingt quatre (14/24) du local sis à la route de Gremda km 7 Avenue des Martyrs Sfax, il concerne un terrain de terre bâti de deux étages, clôturé de tous ses cotés son entrée est de l'est de deux grandes portes : le rez-de-chaussée : d'une surface de 126 m² son entrée est de l'est son sol avec les carreaux de carrelages, il contient une véranda au sud est, au centre chambre contenant une fenêtre au sud une chambre d'accueil contenant une fenêtre de l'est ; une porte à la véranda une chambre contenant deux fenêtres du sud et de l'ouest, un couloir contenant une armoire une salle de bain une cuisine ses murs avec les faïences équipée avec des armoires dans le mur et sous la cuisine. Le 1er étage : d'une surface de 137 m² ses escaliers sans toit du coin sud est son entrée est de l'est son sol avec les carreaux de carrelages, il contient un couloir et une chambre d'accueil contenant une fenêtre de l'est et une porte fenêtre du sud où un balcon et une chambre contenant une fenêtre de l'est et une chambre centrale ; une autre chambre contenant une fenêtre de l'est et une salle contenant une fenêtre du sud une salle de bain une cuisine ses murs avec les faïences équipée avec des armoires dans le mur et sous la cuisine contenant une fenêtre du sud et une porte de l'ouest ouverte sur un balcon, tout le local est équipé par le courant électrique et de l'eau.

Ses frontières : Du Sud Yaich, de l'Est entrée de 8 mètres, du Nord FAKHFAKH Imed et Mongi, et de l'Ouest KAMMOUN.

Ses mesures : Du coin Sud Est vers le nord 12,00 m, vers l'ouest 28,30 m, vers le sud 0,65 m, vers l'ouest 1,70 m vers le sud 11,25 m vers l'est 30,50 m.

La mise à prix : Cent soixante quatre mille cinq cents Dinars (164.500.000D). Pour toutes les quatorze sur vingt quatre (14/24) du local.

La date et l'heure de l'adjudication : La vente aura lieu au tribunal de première instance de Sfax2. Chambre des ventes immobilières le mercredi onze décembre deux mille vingt quatre (11/12/2024) à huit heures et demi du matin et après.

Remarque : La visite de l'immeuble saisi est possible tous les jours pendent les heures de travail administratif; pour plus d'informations veuillez contacter l'avocat poursuivant précité ou la greffe du tribunal de première instance pendant les heures indiquées.

2024X01492VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Cabinet Maître Moez Ayed Zambaa

Avocat à la cour de cassation

1- Créancier saisissant : AMEN BANK, S.A., I.U. 0000221M, ayant son siège social à l'avenue Mohamed V Tunis.

2- Débiteurs saisis : 1) Zouheir Trigui, IU. 0502533S, 2) Héritiers Lilia Boujelbene qui sont Zouheir Trigui, Rami Trigui et Roua Trigui, domiciliés à route El-Ain km 5 impasse Masmoudi Sfax.

3- Avocat poursuivant : Maître Moez Ayed Zambaa, avocat à la cour de cassation, dont l'étude est sise à rue Tahar Sfar Im. Marhaba Center Esc.A 5ème étage App. N°16 - 3000 Sfax.

4- Immeuble saisi : La totalité de l'immeuble dénommé «Rami» objet du titre foncier n°73279 Sfax, qui consiste en un terrain résidentiel situé à la route El-Ain km 5, en bordure de la rue Sidi El Masmoudi, d'une superficie de 710 m² et entourée de ses quatre côtés par des murs. Elle mesure depuis le coin sud-est vers l'ouest 36,28 m, puis vers le nord 20, 78 m, puis vers l'est 17,15 m, puis vers le sud 1,70 m, puis vers l'est 19,84 m, puis vers le sud à l'angle d début de mesure 17,99 m. Elle est bordée à l'ouest et au nord par Loukil, au sud par Mounir Affes, et à l'est par une rue. Il y est construit une villa à deux étages et un garage :

- La villa comprend :

* Un rez-de-chaussée d'une superficie totale de 250 m², avec un sol en marbre et partie en carrelage marbré, un plafond en béton suivi de Staff, et ses murs sont calcinés à l'intérieur et à l'extérieur et peints avec de la peinture à l'eau. On y trouve un hall spacieux avec un sol en marbre, une cuisine dont les murs sont recouverts de porcelaine jusqu'au plafond avec un évier au milieu et un placard mural suivi d'une salle à manger, un séjour, une toilette, une chambre à coucher ayant une salle de bain et un couloir abritant des placards muraux, et des escaliers au sol en marbre italien menant à l'étage supérieur.

* L'étage supérieur : sa superficie couverte est d'environ 110m², son sol est en partie en marbre et une partie en carrelage marbré, son plafond est en béton et ses murs sont calcinés et peints de l'intérieur et à l'extérieur. Il comprend 3 chambres à coucher suivies de 3 balcons menant à un espace sans toit avec un sol en carrelage, une petite cuisine ayant un plan de travail et un lavabo, une salle de bain équipée, et un hall au milieu.

- Le garage : Il mesure du nord au sud 5,90 m et de l'est à l'ouest 10 m. Il dispose d'une toilette, d'une douche, d'une petite cuisine, et d'un placard côté ouest. Il possède deux portes qui s'ouvrent sur la voie publique et une porte qui s'ouvre à l'intérieur de la propriété. Son plafond est en béton, son sol est en carrelage et ses murs sont calcinés de l'intérieur et de l'extérieur et peints avec de la peinture à l'eau. Dans le coin sud-ouest se trouve également des bancs recouverts de porcelaine et un bassin d'eau, des trottoirs entourant la villa, une passerelle allant de la porte principale à la villa avec un sol en pièces de marbre et un jardin avec quelques arbres et fleurs. La totalité de l'immeuble est en bon état et dans un quartier résidentiel où sont disponibles toutes les commodités de la vie (lumière électrique et eau potable et le téléphone fixe).

5- Mise à prix : Cinq cent trente-cinq mille dinars (535.000, 000 D) frais en sus. Pour participer aux enchères, il faut consigner le 1/3 de la mise à prix et missionner un avocat et pour les étrangers, ils doivent se munir des autorisations exigées.

6- Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax2 sis à la zone 3 - 4 rue Ahmed Aloulou près de la CNSS Sfax le mercredi onze Décembre deux mille vingt quatre (11/12/2024) à partir de 9 heures.

7- Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu tous les jours pendant les horaires de travail. La consultation du cahier des charges se fait au greffe du tribunal de première instance de Sfax2 ainsi qu'à l'étude de l'avocat poursuivant et ce aux mêmes horaires.

2024X01493VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques

Maître Adel Hannachi

Avocat à la cour de cassation

6 Rue d'Autriche - Tunis

Tél : 71894201

Fax : 71894202

Partie saisissante : La Banque Internationale Arabe de Tunisie «BIAT» en la personne de son représentant légal, SA, Registre National des Entreprises Identifiant Unique n°000110F élisant domicile au cabinet de son avocat maître Adel Hannachi, avocat à la Cour de Cassation dont le cabinet est au 6 Rue d'Autriche Tunis, MF n°1069365H.

Partie saisie : Aymen Ben Mohamed Souissi, Tunisien, né le 26/6/1984 à Kerkennah, Directeur de Société, titulaire de la CIN n°08199729, demeurant à Kerkennah El Ramla Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Adel Hannachi, 6 Rue d'Autriche - 1002 Tunis

Descriptif de l'immeuble : La totalité des parts indivises soit 513 parts de l'immeuble sis à Soukra Ariana d'une superficie globale de 3030 m² objet du titre foncier n° 16704 Ariana dénommé «Mohamed Salah» sises à angle de deux rues dérivant rue El Massoudi La Soukra Ariana consistant en un terrain nu d'une superficie de 513 m² clôturé d'un mur à hauteur de deux mètres et d'une longueur de 92 mètres.

Valeur du terrain nu : 513 m² x 1206.326 DT = 618845,238 DT.

Valeur des constructions : 92 m² X 120,000 DT = 11040,040 DT.

Valeur Totale terrain et constructions : Six cent vingt neuf mille huit cent quatre vingt cinq Dinars 238 Millimes (629885,238DT).

La mise à prix :

La mise à prix a été fixée à la somme de six cent vingt neuf mille huit cent quatre vingt cinq Dinars 238 Millimes (629885, 238DT) à majorer des frais et débours qui seront arrêtés le jour de l'adjudication.

Date et lieu de la vente :

La vente aura lieu le lundi 23/12/2024 à 9 heures du matin et heures suivantes au siège du tribunal de 1ère instance d'Ariana (chambre des ventes immobilières) situé, Cité Administratif Ariana.

Visite et conditions de participation :

La visite aura lieu à l'adresse de l'immeuble aux heures du travail et sans conditions précises.

La consultation du cahier des charges se fait auprès du greffier de la chambre des ventes immobilières

d'Ariana ou au cabinet de l'avocat poursuivant. Ne peut participer aux enchères que celui qui a commis un avocat et a consigné le 1/3 du montant de la mise à prix, les étrangers doivent en plus produire l'autorisation préalable de monsieur le gouverneur d'Ariana.

2024402774VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Etude Maître Younes Hached

Avocat auprès de la cour de cassation

Pour le compte de la Société Younes Hached Avocat

38, rue Mouaouia Ibn Abi Sofiene 2ème étage Menzeh 8 Ariana

Tél : 71709778 - 717097761

Fax : 71709742

MF : 1833516/A/M/000/P

Partie poursuivante :

Tunisian Saudi Bank TSB (EX STUSID BANK), Société Anonyme, représentée par son Directeur Général, RC n°B16641997, ayant son siège social au 32 rue Hédi Karray 1082 Tunis, B.P.20 - 1002 Tunis, domiciliée au cabinet de son avocat Maître Younes Hached, sis au 38 Avenue Mouaouia Ibn Abi Sofiane, 2ème Etage, Menzah 8, Ariana

Avocat poursuivant : Maître Younes Hached sis au 38 Avenue Mouaouia Ibn Abi Sofiane, 2ème Etage, Menzah 8, Ariana.

La partie saisie : Mounir Ben Ahmed Mekdich, Gérant, titulaire de la CIN n°05400693, ayant son domicile élu à 01 rue Tarek Ibn Zied Yassminet Carthage, Carthage 2085, B.P 42 Carthage Mohamed Ali 2085 ; ainsi qu'au : Boite postale n°42 Carthage Med Ali 2085 ; Rue Lac victoria A2 Immeuble L'arche 1er étage Berges du Lac et au B P n°131 Centre de Poste Berges du Lac 1053 Tunis.

L'immeuble saisi : La totalité des parts indivises soit (2702637,88 parts /204374016 parts) revenant à titre de propriété à la partie saisie dans l'immeuble objet du TF n°1818 Ariana, dénommé "Nessrine" d'une superficie totale de 378101 m², sis à Raoued plage, Ariana, les parts indivises consistes en un terrain nu à vocation d'habitation en R+2 et R+6 à proximité de la cité Sportive, du complexe universitaire et de l'hôpital de Raoued.

Les charges : Les parts indivises sont grevées des charges suivantes :

- Hypothèque volontaire à hauteur de 560.000,000 dinars inscrite le 5/10/2012 au profit de Tunisian Saudi Bank TSB (EX STUSID BANK)

- Hypothèque volontaire à hauteur de 318.000,000 dinars inscrite le 6/12/2012 au profit de l'UBCI

- Saisie conservatoire d'une valeur de 350.000.000d inscrite le 11/11/2022 au profit de Imed Ben Ltaief

- Commandement valant saisie immobilière inscrit le 23/5/2024 au profit de Imed Ben Ltaief.

- Commandement valant saisie immobilière inscrit le 30/9/2024 au profit de saisissant.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à (360.000, 000 dt).

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu lundi le 9/12/2024 à 9H et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance d'Ariana.

- La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du tiers du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.

Pour de plus amples renseignements contacter l'avocat poursuivant ou le tribunal de première instance d'Ariana.

2024402777VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Etude de Maître Mohamed Sarhane Khlif

Avocat à la cour de cassation, de la société d'avocats Meziou Knani et Khlif «MK&K» SARL, située au 15 rue 1er Juin, Mutuelle ville, Tunis, immatriculée au registre national des entreprises sous l'identifiant unique 1108816J, ayant pour matricule fiscal le numéro 1108816J/A/M/000, Tél : (70) 015.087 Fax : (71) 844.564

Poursuivant : Société Commerciale de Matériaux de Construction et d'Equipements Modernes, société SARL, R.C N°B118531996 à Sfax, immatriculée au registre national des entreprises sous l'identifiant unique 0003963J, représentée par son gérant, son siège social à Sfax Avenue Mohamed Hédi Khefacha.

Avocat chargé de la procédure : Maître Mohamed Sarhane Khlif Avocat auprès de la cour de cassation, de la société d'avocats Meziou Knani et Khlif «MK&K» SARL, située au 15 rue 1er Juin, Mutuelleville, Tunis.

Parties saisies :

1/ SOCIETE MAGHREBINE DE BOIS (SOMAB), société SARL, R.C n°B13151998 à Ben Arous, immatriculée au registre national des entreprises sous l'identifiant unique 0349815P, ayant pour matricule fiscal le numéro 349815P représentée par son gérant, son siège social à la Route Mornague km7.5 Médina Jadida 2 Ben Arous.

2/ Jilani Adouli, gérant de la SOCIETE MAGHREBINE DE BOIS (SOMAB), Titulaire de la C.I.N n°05045047, demeurant au siège social de la SOCIETE MAGHREBINE DE BOIS (SOMAB) sis à la Route Mornague km 7.5 Médina jadida2 Ben Arous. Et demeurant au Elkabouti Mornague Ben Arous.

Désignation de l'immeuble à vendre : Toutes les parts indivises revenants à la SOCIETE MAGHREBINE DE BOIS (SOMAB) dans l'immeuble objet du titre foncier n°5115 Ben Arous dénommé «ERAOUDHA» située au bord de route numéro 34 qui relie entre Grombalia et EL Khangua, Ben Arous, soit 1036,418 parts soit l'équivalent de 1036,418 m² de la totalité des parts de l'immeuble susmentionné qui est divisé en 3958 parts dont la superficie est de 3958 m² et qui est située à cité El yasminet Ben Arous. Il s'agît d'un terrain vacant situé sur la rue des Phéniciens dans l'endroit précité bordé par des logements privés sur les trois cotés l'ouest, l'est et le nord et du coté du sud bordé par une partie des logements privés et rue des Phéniciens.

Tel que prévu par les rapports de l'expert judiciaire Monsieur Béchir Ben Khalifa en vertu d'une ordonnance sur requête émise par le président du

tribunal de première instance de Ben Arous en date du 5 Juin 2023 sous le n°92635 et en vertu d'une ordonnance sur requête pour une expertise complémentaire émise par le président du tribunal de première instance de Ben Arous en date du 5 avril 2024 sous le n°99769 et selon le huissier de justice Me Zouhaier Etayari en vertu du procès-verbal de saisie immobilière exécutive en date du 21 Août 2024.

La mise à prix : est fixée à la somme de (699.892,557D) outre les frais et honoraires de poursuite fixés par le Tribunal le jour de l'audience.

Date et lieu de la vente aux enchères : Jeudi, 19 décembre 2024, à partir de 9H, devant la chambre des criées auprès du Tribunal de première Instance de Ben Arous, sis à la Route Nationale n°1 km5 Chouchet Radés, Ben Arous.

Visite de l'immeuble : Tous les jours de la semaine, de jour, conformément à la loi.

Pour plus de renseignements, s'adresser au greffe du Tribunal de première Instance de Ben Arous où est déposé le cahier des charges ou au Cabinet de Maître Mohamed Sarhane Khlif 15 rue 1er Juin, Mutuelleville, Tunis.

Observations :

1- Pour participer aux enchères, les étrangers doivent être munis de l'autorisation du gouverneur de la région.

2- L'enchérissement ne peut avoir lieu que par l'intermédiaire d'un Avocat, après consignation au moins du tiers de la mise à prix ou par un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable.

2024402786VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Etude Maître Younes Hached

Avocat auprès de la cour de cassation

Pour le compte de la société Younes Hached Avocat

38 rue Mouaouia Ibn Abi Sofiene 2ème étage Menzeh 8 - Ariana

Tél : 71 709 778 - 71 709 776

Fax : 71709742

MF : 1833516/A/M/000/P

Partie poursuivante :

Tunisian Saudi Bank TSB (EX STUSID BANK), Société Anonyme, représentée par son Directeur Général, RC n°B16641997, ayant son siège social au 32 rue Hédi Karray 1082 Tunis, B.P.20 -1002 Tunis, domiciliée au cabinet de son avocat Maître Younes Hached, sis au 38 Avenue Mouaouia Ibn Abi Sofiane, 2ème Etage, Menzah 8, Ariana.

Avocat poursuivant : Maître Younes Hached sis à 38 Avenue Mouaouia Ibn Abi Sofiane, 2ème Etage, Menzah 8, Ariana.

La partie saisie :

1/ Société Tunisie Distribution et Services TDS ; SARL ID : 0944917M dont le siège social est à la rue Abou Jaafar Al Mansour (ent tant que débitrice principale)

2/ Habib ben Hassen Moussa, titulaire de la CIN n°05241510, ayant son domicile à Rue Mohamed Benneni n°4 La Marsa Ouest Tunis.

3/ Riadh Ben Fethi Allani, ayant son domicile Hôtel Dar Naouar Gammarth Tunis.

4/ Noureddine ben Sadok Massoud domicilié à la rue Ouzbékistan n°2 Cité Ennasr 1 Ariana.

L'immeuble saisi : La totalité des 145.67 parts indivises revenant à titre de propriété à Habib ben Hassen Moussa dans l'immeuble objet du TF n°33865 Ariana, dénommé "Tongout V". Les parts saisies consistent en 1 parcelle d'une superficie totale de 519 m², sis à Raoued et fait partie d'un nouveau lotissement.

Les charges : Les parts indivises sont grevées des charges suivantes :

- Hypothèque volontaire à hauteur de 450.000,000 dinars inscrite le 21/5/2014 au profit de Tunisian Saudi Bank TSB (EX STUSID BANK)

- Commandement valant saisie immobilière inscrit le 30/9/2024 au profit de saisissant.

Mise à prix : La mise à prix est" fixée à (204.205, 221 dt).

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu lundi le 9/12/2024 à 9H et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance d'Ariana.

- La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du tiers du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.

Pour de plus amples renseignements contacter l'avocat poursuivant ou le tribunal de première instance d'Ariana.

2024402788VEPA1

Vente aux enchères publiques d'immeuble non enregistré

Maître Toumi Monia - Avocate

Imm Esside Route Tataouine Bureau - N°29

MF : T1163394

1- Créancier poursuivant :

Latifa Dabdaba - sans travail domicile route Tawfiq, mosquée Al- Tawba, quartier Al-Khadra, Tunisie élue au bureau de son avocat cabinet Etude Maître Toumi Monia Avocate auprès de la cour d'appel Imm. Esside Route Tataouine -Bureau n°29 Médenine.

- En sa qualité de créancier poursuivant-

2- Débiteur saisi :

Mohammed bin Abdullah Jawad - sa profession est le travail et demeurant au coin de la route Masaken, rue Al-Gomhouria, après l'école Al-Gomhouria, à Sousse, et son lieu de contact désigné est le bureau de son adjoint, le professeur Salwa Haji, situé au 41 rue Bab Manara, deuxième étage, appartement numéro 07, Tunisie.

- En sa qualité d'adjudicateur (Médenine)

3- Immeuble saisi :

Matérialisation de l'immeuble saisi :

L'immeuble saisi et à estimer sa valeur est situé dans un noyau résidentiel en dehors de l'exemple de développement urbain de la commune de Médenine Nord Médenine.

L'immeuble saisi représente un terrain non clôturé sur lequel une habitation est construite et est en cours de construction, la propriété raisonnable est de 460 mètres carrés, limitée dans son ensemble.

Au sud : Chemin de sable de 14,00 m de long

Au l'est : Terrain blanc sur la propriété recherchée d'une longueur de 33,00 m

Au nord : Terrain blanc sur la propriété d'autrui, 14,00 m de long

A l'ouest : Terrain blanc sur la propriété d'autrui, 33,00 mètres de long

La superficie totale de l'ensemble de l'immeuble saisi est estimée à 460 m² de terrain.

Le contenu de l'immeuble saisi :

L'immeuble contient une résidence en construction, d'une superficie de 177 mètres carrés.

La mise à prix de l'immeuble saisi est fixée à quatre vingt sept mille six cents dinars (87.600.000) d après l'estimation faite par l'expert Mme Wafa Benalia désignée par Monsieur le Président du Tribunal de Première Instance de Médenine en vertu de l'ordonnance sur requête n°183564 du 5/3/2024 sans les frais de poursuite qui seront annoncés le jour de l'audience.

4- Le tribunal et l'audience d'adjudication :

L'adjudication de l'ensemble de l'immeuble saisi aura lieu le lundi neuf décembre deux mille vingt-quatre (9/12/2024) à 9 h et suivantes devant la chambre des ventes immobilières au Tribunal de Première Instance de Médenine.

5- La visite de l'immeuble :

La visite de l'immeuble est possible tous les jours aux heures de service.

N.B : Les étrangers ne peuvent participer à l'adjudication qu'après obtention de l'autorisation de Monsieur le Gouverneur de la région.

Pour pouvoir participer à l'adjudication on doit consigner le tiers de la mise à prix. La consultation du cahier des charges est possible au Greffe du Tribunal de Première Instance de Médenine ainsi qu à l'étude de l'avocat poursuivant.

2024402796VEPA1

Avis aux créanciers

Avis

Nous autorisons l'ouverture des procédures de règlement judiciaire dans l'affaire Faouzi Ben Omar Ben Salah SALHI (Taj Al-Sahha Sports), et à le considérer comme suspendu de ses dettes, précisant cette suspension temporaire à compter du 1er décembre 2021, et l'ouverture une période de surveillance à cet égard.

Nommant Mme. Alfa Ben Sassi en qualité d'administrateur judiciaire, elle lui a été confié la préparation d'un programme de sauvetage dans un délai maximum de neuf mois à compter de la date de délivrance de cette décision, conformément à l'article 439 de la loi n°36 de 2016. Nous décidons de suspendre toute action exécutive contre le demandeur du règlement visant à recouvrer des dettes avant la période probatoire ou à récupérer des biens mobiliers ou immobiliers en raison du non-paiement de la dette. Durant cette période, nous autorisons la suspension de l'application de tous excédents et amendes de retard, tout en suspendant les échéances, conformément à l'article 449 de la loi précitée.

Sur la base de la publication de la décision susvisée au JORT du 18/7/2023.

Attendu que la reprise des procédures d'exécution à ce stade perturberait le processus de sauvetage de l'établissement demandeur, nous autorisons donc une prolongation de la suspension des procédures d'exécution visant à recouvrer des créances antérieures à la période de contrôle ou à récupérer des biens mobiliers, interrompant la validité de tous les excédents et retardant amendes, et suspension des délais d'expiration jusqu'à la date de 31-01-2025.

L'autorisation est déposée au tribunal conformément aux exigences de l'article 567 du Code de commerce.

2024R02839VEPA2

Réduction du prix initial et Prolongation du délai

De la vente d'un immeuble immatriculé

Société FLEXIPACK S.A.

Siège social : Z.I. Sidi El Hani - Sousse

I.U : 0879018Q

En vertu d'une décision rendue par la Chambre Commerciale du Tribunal de 1ère Instance de Sousse 1 en date du 4 novembre 2024 affaire n°231/ 33, le commissaire à l'exécution Mr Ismail SBAI, ayant le siège au cabinet n°10 immeuble EL Baraka avenue Tahar Sfar - Sousse 4000, informe le public que le dernier délai pour l'envoi des offres relatives à la vente d'un immeuble immatriculé d'une superficie de 3890 m², sis à la Zone Industrielle Sidi El Hani-Sousse, est prolongé au 20 décembre 2024 sachant que la mise à prix est réduite d'un taux de 20 % du prix initial.

Toute personne désirant participer à cet appel d'offres pourra constater l'immeuble objet de vente après avoir retiré un cahier des charges contre paiement de 300,000 dinars. Pour plus de renseignements, veuillez contacter le 53892070.

2024S01454VEPA2

Prolongation du délai pour la cession d'une société à un tiers

Société FLEXIPACK S.A

Siège social : Z.I. Sidi El Hani - Sousse

I.U : 0879018Q

En vertu d'une décision rendue par la Chambre Commerciale du Tribunal de 1ère Instance de Sousse 1 en date du 4 novembre 2024 affaire n°231/33, le commissaire à l'exécution Mr Ismail SBAI, ayant le siège au cabinet n°10 immeuble EL Baraka avenue Tahar Sfar - Sousse 4000, informe le public que le dernier délai pour l'envoi des offres relatives à la cession de l'entreprise ci-dessus indiquée à un tiers par voie d'appel d'offres est prolongé au 20 décembre 2024.

Toute personne désirant participer à cet appel d'offres pourra visiter l'entreprise après avoir retiré le cahier des charges contre paiement de 300 dinars. Pour plus de renseignements veuillez appeler le 53.892.070.

2024S01455VEPA2

Faillite

Salah Ben Mohamed CHERIF

Siège social : rue 18 janvier EL JEM- MAHDIA

I.U : 0266860L

En vertu du jugement rendu par la chambre commerciale du Tribunal de Première Instance de Mahdia en date du 29 octobre 2024 affaire n°03/2018, il a été déclaré :

- La mise en faillite de Salah Ben Mohamed Cherif et la fixation de la date de cessation des paiements à partir du 9 octobre 2018.

- La désignation de Mr. Ismail SBAI en tant que Syndic de la faillite.

Les créanciers doivent inscrire leurs créances auprès de Syndic dont le siège est sis au cabinet n°10 immeuble El Baraka, avenue Tahar Sfar - Sousse 4000, dans un délai de quinze jours à partir de ladite publication.

2024S01456VEPA2

Société Farmer's Tunisie S.A.R.L.

Siège social : Boulevard 14 Janvier - Sousse 4000

I.U : 0919517E

En vertu du jugement rendu par la Chambre commerciale du Tribunal de 1ère Instance de Sousse I en date du 21 octobre 2024 affaire n°225/26, il a été déclaré :

- La cessation des paiements de la Société à partir du 7 octobre 2019.

La révocation de la décision préparatoire rendue le 25 avril 2023 relative à la cession de la société aux tiers et l'autorisation de la poursuite de ses activités et y maintenir les emplois suivant le plan de redressement proposé par l'administrateur judiciaire SBAI Ismail, chargé l'administrateur judiciaire de poursuivre la direction de l'entreprise ainsi que l'application du plan de redressement sous le contrôle de Mr. le juge commissaire. L'insertion du jugement ci-dessus indiqué au registre national des entreprises et au journal officiel de la République Tunisienne.

2024S01457VEPA2

Désignation d'un liquidateur et appel aux créanciers

En vertu de l'ordonnance sur requête sous le numéro 73437 en date du 10/10/2024, dossier numéro 87 émanant du Tribunal de Première Instance de Sousse 2, Madame Chiraz Tabra Kifeji a été désignée en tant que liquidatrice pour la dissolution de la copropriété entre Madame Rachel Hag et Monsieur Jalel Ben Ahmed Ben Mahmoud Ghnem. Cette copropriété concerne un immeuble comprenant un rez-de-chaussée et trois étages, situé à El Mandara Tantana Akouda Sousse.

Madame la liquidatrice, Chiraz Tabra Kifeji, informe tous les créanciers, ou toute personne ayant une créance sur le bien immobilier objet de la liquidation, de se manifester avec les justificatifs nécessaires dans un délai maximum de 20 jours à compter de la date de cet avis, au bureau de la liquidatrice situé à 2 route de Tunis, Immeuble Ben Saad El Menchia, Hammam Sousse.

2024S01463VEPA2

Cession de Bâtiment et Terrain inscrit sous le titre Foncier n°77876 Sfax

Et Equipements et Installations appartenant à la Société en faillite :

«Clinique Omar de rééducation médicale et fonctionnelle et de convalescence»

Identifiant Unique : 0584095T

Le juge Commissaire de la faillite de la clinique Omar de rééducation médicale et fonctionnelle et de convalescence dans le Tribunal de Première Instance de Sfax 2 annonce le 25/9/2024 d'autoriser le syndic de faillite Mr Hbib Maalej de finaliser les démarches de la cession de Titre Foncier n°77876 Sfax (terrain et bâtiment), ainsi que les équipements et les installations situés au siège de la clinique Omar, et de procéder aux annonces nécessaires.

Le dernier délai pour l'acceptation des offres est fixé au 24/12/2024, et l'ouverture des offres se fera conformément à la loi lors de la séance tenue le 25/12/2024.

De ce fait, et en exécution de la décision susmentionnée, le syndic de faillite informe le public que toute personne intéressée peut retirer le cahier des charges pour la cession de bâtiment et Terrain inscrit sous le TF n°77876 Sfax ou le cahier des charges spécifique pour la vente des équipements et des installations à partir de la date de publication de cette annonce depuis son bureau situé à l'immeuble Elissa Center, Rue Abou Kacem Chebbi, 3000 Sfax, ou auprès du greffe des faillites au Tribunal de Première Instance de Sfax 2.

Il est également possible de visiter la clinique Omar de rééducation médicale et fonctionnelle et de convalescence, située à la route El Ain Km 10 Sfax, pour examiner le Terrain le Bâtiment et les équipements à vendre pendant les jours ouvrables de 9h à midi sur rendez-vous préalable avec le syndic de faillite Mr Hbib MAALEJ sur le numéro +216 74 202 500.

2024X01488VEPA2

Appel d'offres pour la vente du titre foncier n°2439 Manouba

Sis au n°07 Rue du Parfumerie zone industrielle ksar Said Douar Hicher - Manouba

Le Syndic de faillite de la société Christine Confection Mme Khalfi Sihem qui est nommée par le jugement n°116 rendu par le Tribunal de Première Instance de La Manouba le 23/5/2023 (faillite N°126), informe le public qu'il été décidé l'ouverture d'un appel d'offres pour la vente du bien immobilier du titre foncier n°2439 Manouba sis au n°07 Rue du Parfumerie zone industrielle ksar Said Douar Hicher - Manouba d'une superficie de 4765 mètres carrés, de la société en faillite la société Christine Confection, son identifiant unique 0015018N.

Pour plus de renseignement les intéressés peuvent retirer le cahier des charges du bureau du Syndic de faillite Mme Khalfi Sihem sis au 19 rue de Libye 4ème étage Lafayette Tunis 1002 contre le paiement d'un montant de 500,000 dinars, non remboursable.

Tout intéressé peut contacter le syndic de faillite pour retirer le cahier des charges certifié par le juge commissaire le 01/11/2024 et déposé au greffe du tribunal sous le n°1993, le remplir et l'envoyer par lettre recommandée avec accusé de réception au bureau du Syndic de faillite sis au 19 rue de Libye 4ème étage Lafayette Tunis 1002 dans une enveloppe portant uniquement la mention «N'ouvrez pas secret, avis d'appel d'offres d'achat du bien immobilier concernant le titre foncier n°2439 Manouba de la société Christine Confection». Le dernier délai d'envoyer les offres est fixé à la date du 29 Novembre 2024 pour enter dans la fin.

Les soumissionnaires peuvent visiter le bien après avoir un rendez-vous avec le syndic de faillite par téléphones : 71835690, 98103428 pendant le temps de travail administratif.

2024402760VEPA2

Avis aux créanciers

Ouverture des procédures de Règlements judicaire

Société SYNOTEC

Sarl au capital de 400 000 Dinars

Sis à Rue Habib Bourguiba cité Ghazala 2083 Raoued Ariana

IU : 1410466X

Suite à la décision du tribunal de première instance d'Ariana du 01 Novembre 2024 dans l'affaire n°362, il a été décidé l'ouverture des procédures judicaire au profit de la société et la nomination de Mr Akram CHRITI en qualité d'Administrateur Judiciaire sous contrôle du juge Madame Hayfa AL ADAB.

Les créanciers sont appelés à inscrire leurs dettes auprès de l'administrateur judicaire sis à 5 bis Avenue Tahar Ben Ammar Bloc B app 204 Manar 2 Tunis 26708130- 58135136, et ce dans un délai de 30 jours pour les résidents et 60 jours pour les non - résidents à partir de la date de publication à cette annonce.

2024402771VEPA2

Nomination d'un Liquidateur

Compagnie Générale de Travaux

Sarl au capital de 4 320 000 Dinars

Sis à Manazeh City Bloc A RDC, Rue Mustapha HAJAIJ Ariana

IU : 0045417RX

Suite à l'ordonnance sur requête du tribunal de première instance d'Ariana du 01 octobre 2024 il a été décidé la nomination de Mr Akram CHRITI en qualité de Liquidateur sous contrôle du juge Madame Malek HAMAS.

Les créanciers sont appelés à inscrire leurs dettes auprès du liquidateur sis au 5 bis Avenue Tahar Ben Ammar Bloc B app 204 Manar 2 Tunis 26708130- 58135136.

2024402772VEPA2

Décision de prorogation de la période d'observation

SOCIETE MAILLE CLUB DISTRIBUTION

IU : 1027107K SA

Siège social : Rue du Lac TCHAD VOLTA - Les Berges du Lac 1053 Tunis

En vertu de la décision rendue par le tribunal de 1ère instance de Tunis le 13 février 2024 sous le n°1001 il a été décidé le déclenchement des procédures de règlement judiciaire pour la société MAILLE CLUB DISTRIBUTION et l'ouverture d'une période d'observation de neuf (09) mois.

Et en vertu de la décision rendue par le tribunal de 1ère instance de Tunis le 22 octobre 2024, il a été décidé la prorogation de la période d'observation ainsi que la suspension de tout acte d'exécution pendant une durée de trois (03) mois à partir de la date de l'expiration de la première période.

2024402779VEPA2

Jugement : Nomination d'un mandataire judiciaire

Société Industrielles des chaux du keddel

Siége social : Cité Celtene Fondok Jdid 8012 Grombalia

MF : 0000250S

En vertu de la décision de première instance n°60283 rendue par le Tribunal de première instance de Grombalia le 7/8/2024, Mr Ben Amor Mustapha a été nommé en qualité de Mandataire judiciaire de la société pour la gérer.

Toute personne intéressée pourra s'adresser au mandataire judiciaire à son bureau sis au 08 Rue Koweït 2ème étage Bureau n°10 Lafayette Tunis - Tél 97554399/71830092.

2024402790VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'AGO

LA SOCIETE SUPS SA

Au capital de 6.100 DT

Siège social : 36 avenue Hédi Chaker La Goulette

IU : 096944F/RNE

MF : 0969443F/A/M/000

Les actionnaires de La Société SUPS SA sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le samedi 7 décembre 2024 à 10h au café CTN au local de l'agence maritime de la CTN au port de la Goulette, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration sur la gestion de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2023;

2- Lecture et approbation des rapports du commissaire aux comptes sur les états financiers individuels arrêtés au 31/12/2023 et le rapport du commissaire aux comptes sur les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2023.

3- Renouvellement de la mission du commissaire aux comptes pour les années 2024-2025-2026.

4- Questions diverses.

Les documents relatifs à ladite assemblée sont mis à la disposition de tous les actionnaires au siège social de la société durant le délai légal.

2024T01086SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société GRENADA

Société anonyme

MF : 0808297W

M. M les actionnaires de la société GRENADA sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le jeudi 5 décembre 2024 à 11h30 au siège de la société sis 22 rue du Cuir Z.I Sidi Rézig à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Mise à jour des statuts de la société GRENADA conformément au code des sociétés commerciales et la Loi n°2019-47 du 29 mai 2019

2/ Vente d'actions par Mr Hssan Lamouchi

3/ Questions diverses.

2024R02819SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société du Complexe Industriel et Technologique de Kasserine

SCITeK

SA au capital social : 14 072 500,000 Dinars

Siège social : Av Habib Bourguiba Espace Commercial Ezzahra 3ème Etage - Kasserine - 1200

Ancien R.C : B13106822011

Identifiant unique : 1203320Y/A/M/000

Le CA du 17/10/2024 convoque les actionnaires de la SCITeK à la réunion de l'AGO qui se tiendra le jeudi 12 décembre 2024 à 10h au siège social de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Le remplacement de 03 membres du CA

- Lecture et approbation des deux rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2023.

Approbation des états financiers de l'exercice 2023.

- Approbation du rapport d'activité de la société de l'exercice 2023.

- Donner quitus aux Administrateurs pour la gestion de 2023

- Affectation du résultat de 2023.

- Fixation de la valeur des jetons de présence pour l'année 2023.

2024R02823SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

HOLIDAY TRAVEL TUNISIA

S.A au capital de 100.000 D

Identifiant Unique : 0022843H

Siège social : Avenue Hédi Nouira, BP 117 8050 Hammamet

Messieurs et Mesdames les actionnaires de la société Holiday Travel Tunisia, sont priés d'assister à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 6 décembre 2024au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Augmentation du capital social

2- Modification de l'article 6 de statuts de la société

3- Questions diverses.

Tous les documents nécessaires permettant aux actionnaires de se prononcer seront mis à leur disposition au siège social à partir de la publication de cette annonce au JORT.

2024R02824SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE POLYCLINIQUE TAOUFIK

Société anonyme

Au capital de 63 801 832.35 DT

Siège social : Boulevard Med Bouazizi, Nord Hilton, Tunis - Tunisie

Numéro RNE : 0805334V

Le conseil d'administration a décidé de convoquer l'assemblée générale Extraordinaire qui aura lieu vendredi le 6 décembre 2024 à 9 h, à Rue de la feuille d'érable, Résidence Rivera, Bloc D, cité des Pins -Les Berges du Lac 1053, la Marsa, Tunis à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modes et délais de convocation & des modes de présence;

2. Lecture et approbation des rapports du conseil d'administration de la société et du commissaire aux comptes de la société relatifs à l'augmentation du capital et la suppression du droit préférentiel de souscription;

3. Augmentation du capital social en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription;

4. Modification corrélative de l'article 6 des statuts de la société; et

5. Pouvoirs pour formalités.

Le Conseil d'Administration informe Messieurs les actionnaires que tous les documents relatifs aux points inscrits à l'ordre du jour sont tenus à leur disposition au siège de la Clinique Internationale Hannibal durant le délai légal.

Cette annonce vaut convocation personnelle pour tous les actionnaires.

2024R02827SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire

Centrale Laitière de Mahdia Société anonyme

Capital : 36.000.000 dinars

Siège social : Dkhila km 6 Mahdia BP 123

Identifiant unique : 601515S

Madame et Messieurs les actionnaires de la Centrale Laitière de Mahdia sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le mardi 3 décembre 2024 à 12h au siège social de la Centrale Laitière de Mahdia.

L'ordre du jour :

1- Ratification des modes et délais de convocation

2- Augmentation du capital social par incorporation des réserves

3- Fixation de la date de jouissance en dividendes des nouvelles actions gratuites

4- Délégation au conseil d'administration des pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser l'augmentation du capital social

5- Mise à jour des statuts de la société

6- Pouvoirs pour formalités.

Tous les documents afférents à cette assemblée sont mis dans les délais réglementaires à la disposition des actionnaires au siège social de la Centrale Laitière de Mahdia.

2024S01450SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE SOCOTEX

Société anonyme

Au capital 883.800 DT

Siège social : 5 Bis Rue Charles de Gaulle 1000 Tunis

IU : 0001401T

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société Socotex sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire le 12/12/2024 à 9h à son bureau sis au Bloc 10 Rue Kaab Ibn Malek les UV4 Menzah 6, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Information des actionnaires sur la situation du terrain d'El Mnihla sur les actions rectificatives légales nécessaires.

2) Précision sur le prix de vente NET de l'immeuble sis au 5 et 5 Bis Rue Charles de Gaule - Tunis, et approbation de la commission qui sera allouée à l'agent immobilier à la signature du contrat de vente

3) Délégation des pouvoirs au conseil d'administration selon les dispositions légales en vigueur

4) Pouvoirs pour formalités.

2024402784SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

BIZERTE CAP 3000 SA

Société anonyme

Au capital social de 22.500.000

Siège social : 1 Immeuble TRIANON Avenue de la Bourse Lac 2

Registre de commerce : N°B2427432006

MF : 0961305/L

Cher Actionnaire,

Vous êtes priés d'assister à la réunion de l'Assemblée Générale ordinaire de Bizerte CAP 3000 qui se tiendra mercredi 11 décembre 2024 à 17 heures, aux bureaux de la société APPART B1.1 Immeuble TRIANON Avenue de la Bourse Lac 2, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Entérinement du retard dans la tenue de l'assemblée générale annuelle

2- Lecture et approbation du rapport établi par le Conseil d'administration relatif à l'exercice 2022.

3- Lecture du rapport général et spécial des commissaires aux comptes relatif à l'exercice 2022.

4- Lecture et approbation des états financiers de la société Bizerte cap 3 000 de l'exercice 2022.

5- Approbation des conventions réglementées prévues par les articles 200, 202 et 475 du code des sociétés commerciales.

6- Affectation du résultat de l'exercice 2022

7- Quitus aux membres du conseil d'administration pour leur gestion de l'exercice 2022

8- Renouvellement du mandat des commissaires aux comptes pour les exercices 2023-2024 et 2025.

9- Pouvoir et formalités.

2024402785SANB3

Société NOVARINO TUNISIE SA

Capital social : 1 360 000 000

Siège social : Zone industrielle AL ALIA Bizerte 7016

Identifiant unique : 0945413W

Aux actionnaires de la société NOVARINO Tunisie, vous êtes invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 6 décembre 2024 à 10h15 à résidence FRAJ, les Berges du Lac 1, pour approuver les points suivants :

1. Approbation des modalités et délais de convocation de l'assemblée générale ordinaire

2. Lecture et approbation du rapport de gestion pour l'année comptable 2023

3. Lecture et approbation du rapport du commissaire aux comptes pour l'année comptable 2023

4. Approbation des états financiers pour l'année comptable 2023

5. Approbation des droits de présence pour l'année financière 2023

6. Quitus aux membres du Conseil d'Administration et au Directeur Général.

7. Pouvoirs.

2024402791SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

HELIOFLEX NORTH AFRICA S.P.C

Société anonyme

Au capital de 1 850 000 dinars

Siège social : 16, Rue des Entrepreneurs - La Charguia 2 - 2035 Ariana

Identifiant unique : 0825757B

Les actionnaires de la société HELIOFLEX NORTH AFRICA S.P.C sus indiquée sont convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le 9 décembre 2024 à 10 heures, aux locaux de l'usine sise au 8, Rue du Silicium, Zone Industrielle de Djebal El Ouest - 1111 Délégation de Bir M'Chergua, Gouvernorat de Zaghouan pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modes et des délais de convocation ;

2. Approbation du transfert du siège social de la société;

3. Modification corrélative des statuts de la société;

4. Pouvoirs.

2024402793SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

STE ARABE DES INDUSTRIES PLASTIQUE TUNISIE

S.A. au capital de 200 000 dinars

Siège social : Z.I Sidi Abdelhamid 4000 Sousse - Tunisie

Identifiant unique : 1413570J

Les actionnaires de la SOCIETE ARABE DES INDUSTRIES PLASTIQUE TUNISIE sont invités à la réunion de l'AGE, le lundi 9 décembre 2024, à 11 h au siège social afin de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour suivant :

1. Dissolution anticipée de la société.

2. Nomination d'un liquidateur.

3. Pouvoirs pour formalités.

2024402797SANB3

Convocation à l'assemblée générale des actionnaires

Société Gammarth

Capital social : 745 000 DT

Siège social : Immeuble OCT

65 Rue de Syrie 1002 - Tunis

MF : 0002895K/A/M/000

RC : B01131442013

Messieurs les actionnaires de la société Gammarth, société Anonyme en liquidation, sont convoqués à l'Assemblée Générale qui se tiendra le mardi 24 décembre 2024 à 10 H au siège social de l'OCT, 9ème étage au 65 Rue de Syrie 1002 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et Approbation du rapport du liquidateur relatif à l'avancement des travaux de liquidation de la société au 31/12/2023.

2- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2023.

3- Approbation des Etats Financiers de la société arrêtés au 31/12/2023.

4- Suivi de la situation de la société Gammarth.

5- Questions diverses.

2024402798SANB3

Autres sociétés

Société Mutuelle de Base de Service Agricole

Cave viticole Ghezala

MF : 0007128X

Messieurs les adhérents de la Société Mutuelle de Base de Service Agricole Cave Viticole Ghezala, sont convoqués pour assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 12 décembre 2024 à 10 heures, au siège de la société route de Tabarka Km 6 Ghezala - Mateur pour débattre de l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture du rapport d'activité relatif à l'exercice 2023

2/ Examen des états financiers arrêtés au 31/12/2023

3/ Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4/ Approbation du rapport d'activité et des états financiers

5/ Quitus à donner aux administrateurs.

6/ Affectations des résultats.

7/ Fixation du jeton de présence et indemnités alloués aux administrateurs

8/ Acceptation d'un nouvel adhérent.

Les documents comptables relatifs à l'exercice 2023 seront mis à la disposition des adhérents au siège de la société, à partir du huitième jour avant la date de la réunion de l'assemblée générale ordinaire.

2024R02832SODB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SMBSA EZZAHRA

Ouled Salah 73604460

Ksour Essef - Mahdia

MF : 029083 WPM000

Le président du conseil d'administration de la société Mutuelle de base des services agricoles EZZAHRA à Ouled Salah délégation Ksour Essef gouvernorat Mahdia invite tous les adhérents à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire d'exercice 2023 qui se tiendra le mercredi 18 décembre 2024 à 9 h à la salle de fête à Ouled Salah.

Les dépôts des candidatures aux postes de membres du conseil d'administration seront ouverts à partir du 02 décembre et jusqu'au 9 décembre 2024. Les adhérents qui souhaitent présenter leurs candidatures aux postes de membres du conseil d'administration sont appelés à adresser leurs demandes au nom du président du conseil d'administration avec lettre recommandée à l'adresse suivante «société Mutuelle des services agricoles Ezzahra Ouled Salah 5116 ksour Essef»

Messieurs les adhérents sont appelés à débattre de l'ordre du jour suivant de l'assemblée générale ordinaire :

1- Lecture de rapport du conseil d'administration morale et financiers relatifs à l'exercice 2023

2- Lecture de rapport du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2023

3- Approbation des rapports du conseil d'administration et des états financiers de l'exercice 2023

4- Octroi de quitus aux administrateurs au titre de leur gestion de l'exercice 2023

5- Actualisation de la liste des adhérents.

6- Affectation des excédents et distribution des bénéfices de l'exercice 2023

7- Nomination du commissaire aux comptes pour les exercices 2024, 2025 et 2026

8- Mise à jour des règlements Antérieurs chapitre 12 et 14.

9- Election 04 membres administrateurs : les 03 premiers pour renouvellement de tiers et 01 pour remplacement d'un membre de conseil.

NB : Les adhérents invités pourront consulter les rapports moral et financier au siège de la société à partir de 9-12-2024 jusqu'au 17-12-2024.

2024S01448SODB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

2016 + 2017 + 2018 + 2019 + 2020 + 2021

La Société Mutuelle de Base des Services Agricoles des Aviculteurs de Mahdia

La Société Mutuelle de Base des Services Agricoles des Aviculteurs de Mahdia informe ses adhérents que l'assemblée générale ordinaire de l'année 2016 + 2017 + 2018 + 2019 + 2020 + 2021 aura lieu le jeudi 5 décembre 2024 à 9 h du matin dans l'espace MERIAM des Fêtes CHEBBA route Mahdia suivant l'ordre de jour :

- Lecture du rapport moral des années 2016-2017-2018-2019-2020-2021.

- Lecture du rapport financier des années 2016-2017-2018-2019-2020-2021.

- Discussion de résultat négatif des années 2016-2017-2018-2019-2020-2021.

- Lecture de rapport du commissaire aux comptes.

- Discussion des rapports et les proposer pour l'approbation.

- Donner quitus aux membres de conseil d'administration des années 2016-2017-2018-2019-2020-2021.

- Réactualiser la liste des adhérents.

- Nomination de commissaire des comptes des années 2022-2023-2024.

Le présent avis est considéré comme une convocation personnelle pour chaque adhérent de la Société Mutuelle de Base des Services Agricoles des Aviculteurs de Mahdia.

2024S01451SODB3

DIVERS

Avis au public

Déclaration de perte de titre de propriété

Les héritiers du feu Nasreddine Ben Salah Ben Belkacem El Jelassi, décédé le 20/3/2020, sont sa veuve Marwa, fille de Moncef Zouari, et ses deux fils de sa divorcée Fatima El Gharairi, Bilal El Jelassi et Salah El Jelassi, tous résidents au n°49 de la rue El Fil, Hachad Bardo, savent que le titre de propriété de leur héritier n°1020/01 fait l'objet de ses droits dans le titre foncier n°101538 Tunis, détenu par l'Office National de la propriété foncière de Tunis, relatif à la propriété sise à rue El Fil, cité Hachad Bardo, couvrant 405 mètres carrés et divisée en 80 parties a été perdu, et malgré les recherches, ils n'ont trouvé aucune trace.

Cette annonce a été faite pour informer chaque opérateur de titre foncier 101538 Tunisie.

2024T01089DIVD2

Perte de titre de propriété

Mr Houssine Ben Aid Ben Abdallah Kani, Titulaire de la CIN n°00624619 délivrée le 22/11/2018 annonce la perte de titre de propriété n°10502/04 de titre foncier n°7834 Kef sis Kef selon attestation de perte n°437 le 6/11/2024 de la garde nationale du Kef.

2024R02820DIVD2

Ouverture des dates limites de réception des offres

Le syndic de faillite de la Société Al-Waha Metal, M. Lassaad Essid, annonce l'ouverture des délais de réception des offres pour la vente de la propriété (la parcelle numéro 36-13 de titre foncier 321 Gabès), comme décrite dans le rapport préparé par l'expert M. Al-Suwaie Al-Fassi, il s'agit d'un terrain rectangulaire clôturé composé d'un bâtiment, un poste de garde à l'entrée, des toilettes et un relais de communication et un générateur électrique, situés dans la zone industrielle de Gabès. Il est bordé par une route goudronnée dont l'entrée est en longueur de 39,67 mètres, l'EST la parcelle numéro 36-12 par une longueur de mètres 113,79, la parcelle numéro 41-8 en longueur de 39,64 mètres et l'OUEST la parcelle numéro 36-14 par une longueur de 114,41 mètres et une superficie totale de 4525 mètres carrés, dont une zone couverte de 64,32 mètres carrés pour l'administration, 15,13 mètres carrés pour les toilettes et 8 mètres carrés pour le poste de garde, son prix a été estimé à deux cent soixante-seize mille neuf cents et cinquante-sept dinars (276 957 000 dinars).

Chaque personne souhaitant participer doit retirer le cahier des charges, puis diriger ses offres dans un premier pli portant son nom, qui doit être placé à l'intérieur du pli fermé, en mentionnant - ne pas ouvrir - une offre d'achat de la parcelle numéro 36-13 de titre foncier numéro 321 Gabès, les offres doivent être adressées au bureau du syndic de faillite par une lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante : Cabinet Lassaad Essid, B.P. 383 Midoun 4116 Djerba. La date limite d'acceptation des offres est le 9 décembre 2024. Le cachet de la poste en est la preuve.

La visite est autorisée toute la semaine, et pour plus d'informations contacter le syndic de faillite au numéro 98281384.

2024R02825DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Monsieur Ali ben Fraj ben Mohamed Elmsakni déclare la perte du titre de propriété n°03/29714 daté du 4 juin 2009.

Objet de titre foncier n°26025 MAHDIA situé au gouvernorat de MAHDIA. Une attestation de perte a été délivrée par le poste de police nationale de Hiboun Gouvernorat Mahdia sous le n°654 du 4/6/2024.

2024S01447DIVD2

Avis

Les héritiers de Mareoui Jalloul ben Ahmed ben Ali Kalfallah informent le public qu'ils ont perdu leur titre de propriété concernant l'acte de partage daté le 25/12/1990 et enregistré le 17/5/1991 n°2353 dressé par les notaires Zouhair Kallel et son assesseur concernant la parcelle de terre d'une contenance de 20 pieds d'oliviers et la parcelle de terre d'une contenance de 13 pieds d'oliviers et la parcelle de terre d'une contenance de 05 pieds d'oliviers et la parcelle de terre d'une superficie de 2000 m² situés tous sur la route de Gremda km 47 Sfax et qu'ils désirent avoir une deuxième copie originale, les oppositions se présentent au bout de 30 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT chez le notaire Nesrin Fekih rue des notaires Sfax.

2024X01484DIVD2

Avis

Monsieur Mohamed Elhabib Mezghani porte à la connaissance du public la perte de son titre d'un étage de villa située sur la totalité de la maison sise à la route Gremda km 3 Sfax. Par conséquent il prétend avoir une deuxième copie originale qui remplacera le titre perdu. Toute opposition est recevable au bureau du notaire Ben Amira Ezzeddinne à la médina arabe n°7 rue des notaires Sfax. Toute opposition qui parvient après les 30 jours.

2024X01486DIVD2

Avis

Sonda Bent Abdelwahab Frikha et ses deux fils Ons et Ahmed de son mari Abdessalem Abdelkafi avisent être propriétaires de toutes les parts de 14/40 d'une parcelle de terre d'une superficie de 486.65m² renfermant une construction de deux étages et deux magasins sise à la route Tunis Km7 Avenue 9 Avril Sfax.

Et que leur titre de propriété étant perdu et ils veulent en extraire un deuxième original.

Celui qui veut porter plainte est tenu d'intervenir auprès du notaire Wassim Karoui domiciliant à la rue des notaires Sfax dans un délai de 30 jours de la date du présent. Toute opposition hors délai sera rejetée.

2024X01487DIVD2

Avis

Les héritiers de Mohamed Dhouib annoncent qu'ils ont perdu l'acte de propriété d'un terrain d'une superficie de 550.25 m² qui est situé à la route Tunis klm 2 Sfax est effectuée par l'acte d'achat qu'il était fait le 14/8/1965 et enregistré le 14/9/1965 n°281 à l'arrestation de deux notaires Ahmed Chelli et Mohamed Habib Elleuch ils désirent se faire délivrer une autre copie originale. Tout contestant devra s'adresser au cabinet de notaire maître Abdessalem Medhioub où existe dans la rue Nasria Im nafoura bloc A étage 3 Ap A 3 Sfax dans un délai ne dépasse pas 30 jours.

2024X01491DIVD2

Nomination de liquidateur

En vertu d'une décision du tribunal de première instance de Nabeul du 6/11/2024 dans l'affaire n°4698 le liquidateur Ettaieb Anis adresse : 100 rue du Bacha RDC bureau 8 Tél : 26735461 annonce qu'il a été nommé en tant que liquidateur judiciaire pour les droits de propriétés communes de feu Mohamed El Hadi Ayari et sa veuve Najet Ben Nassib. Les créanciers sont tenus de déclarer leurs créances dans un délai d'un mois de la date de cette publication.

2024402795DIVD2

Rectificatifs

Rectificatif

Annonce n° : 2024402707FCCC2, parue au Journal Officiel n°130 en date du 8 Novembre 2024

Lire : Angle n° 47 Bis Souk El Berka et n°24 Souk Eddzirya

Au lieu de : 47 Angle Souk El Berka.

2024402792RECZ9